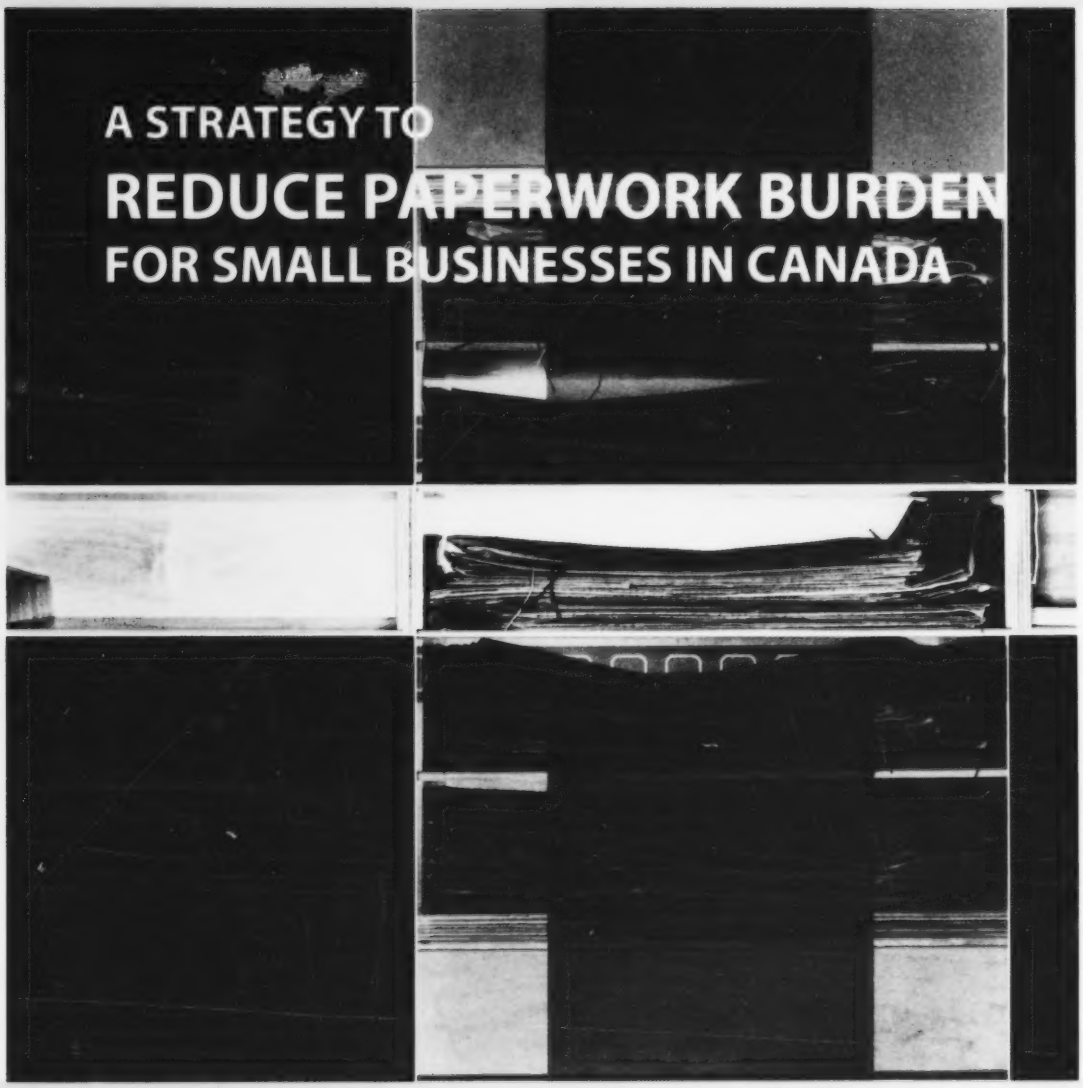

2005 PROGRESS REPORT ON THE
PAPERWORK BURDEN REDUCTION INITIATIVE

SUBMITTED BY THE
ADVISORY COMMITTEE
ON PAPERWORK BURDEN REDUCTION

Canada

This publication is available upon request in accessible formats. Contact:

Multimedia and Editorial Services Section
Communications and Marketing Branch
Industry Canada
Room 264D, West Tower
235 Queen Street
Ottawa ON K1A 0H5

Tel.: (613) 948-1554
Fax: (613) 947-7155
Email: **multimedia.production@ic.gc.ca**

For a print copy of this publication, please contact:

Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Tel. (toll-free): 1 800 635-7943 (Canada and U.S.)
Tel. (local): (613) 941-5995
TTY: 1 800 465-7735
Fax (toll-free): 1 800 565-7757 (Canada and U.S.)
Fax (local): (613) 954-5779
Email: **publications@pwgsc.gc.ca**

This publication is also available electronically on the World Wide Web in HTML format at the following address:
www.reducingpaperburden.gc.ca

Permission to Reproduce
Except as otherwise specifically noted, the information in this publication may be reproduced, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from Industry Canada, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that Industry Canada is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of, Industry Canada.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please email:
copyright.droitdauteur@pwgsc.gc.ca

Cat. No. Iu185-2/2005
ISBN 0-662-69529-1
54350B

Aussi offert en français sous le titre *Stratégie d'allégement du fardeau de la paperasserie pour les petites entreprises du Canada – Rapport d'étape 2005 sur l'Initiative d'allégement du fardeau de la paperasserie*.

106-04141/

March 6, 2006

The Honourable Maxime Bernier, P.C., M.P.
Minister of Industry
5th Floor, West Tower
235 Queen Street
Ottawa, Ontario
K1A 0H5

Dear Minister Bernier:

The Advisory Committee on Paperwork Burden Reduction (ACPBR) is pleased to present its first Annual Progress Report covering the 10-month period beginning with the ACPBR's first meeting in March 2005.

The report lays the foundation for the Paperwork Burden Reduction Initiative (PBRI) announced in the Government of Canada's 2004 Budget. The ACPBR recognizes that reducing paperwork burden is a complex process and requires a long-term commitment. The research we have undertaken and the recommendations we are putting forward will, we believe, guide Canada toward significant future success in becoming a world leader in effective, efficient and accountable administration of regulatory compliance.

The report is the result of a team effort and would not have been possible without the co-operation of and assistance from various federal and provincial departments and agencies. With our diverse membership from both the public and private sectors, including small business entrepreneurs, and officials from business associations and federal and provincial government departments, we have developed a comprehensive understanding of the challenges involved in substantially reducing paperwork burden.

The recommendations call for a long-term commitment to reducing paperwork burden and strong collaborative efforts between the public and private sectors. The proposed actions are rooted in our view that small business is crucial to Canada's economic prosperity and that, by transforming how governments interact with businesses, they can realize significant economic gains. We encourage you and your Cabinet colleagues to maintain the momentum needed to reduce the paperwork burden for the benefit of small businesses in Canada.

Sincerely,

The Advisory Committee on Paperwork Burden Reduction

MEMBERS

Co-Chairs

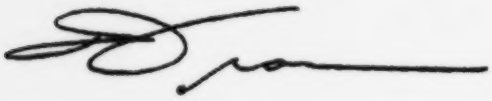

David Fransen

Assistant Deputy Minister
Policy Sector
Industry Canada

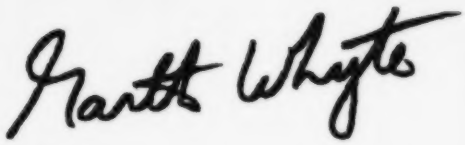

Garth Whyte

Executive Vice-President
Canadian Federation of Independent Business

Members*

Robert (Bob) Armstrong, CITP

Senior Vice-President
Government Affairs
PBB Global Logistics

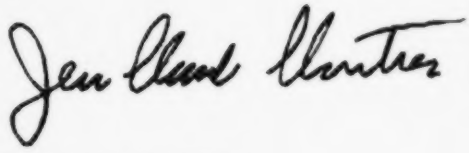

Jean-Claude Cloutier

Director
Strategic Mandates and Paper Burden Reduction for the Ministère du Conseil exécutif in Quebec

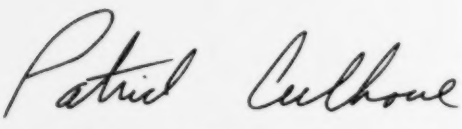

Patrick Culhane, CMA

President
The Canadian Payroll Association

Robert Dunlop

General Director
Economic Development and Corporate Finance
Finance Canada

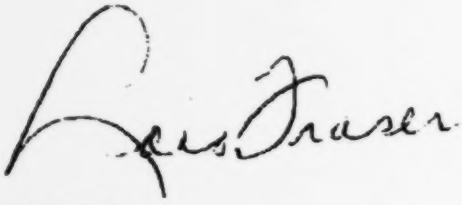

Lois Fraser

Assistant Deputy Minister
Service BC
Ministry of Management Services
Government of British Columbia

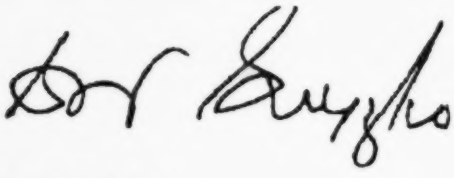

Glen Gryzko, CA

Partner
Gryzko Harper Chartered Accountants

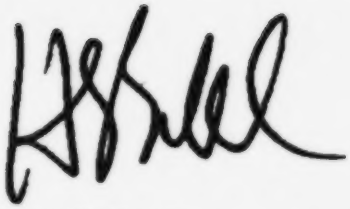

Helen McDonald

Assistant Secretary
Economic Sector
Treasury Board of Canada Secretariat

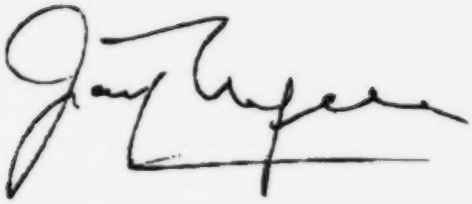

Jayson Myers

Senior Vice-President and Chief Economist
Canadian Manufacturers & Exporters

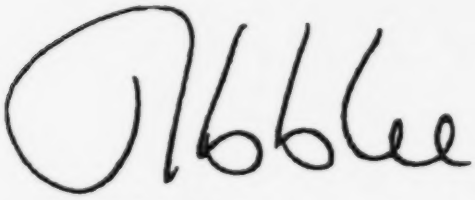

William (Bill) Robblee
President
Greystone Energy Systems Inc.

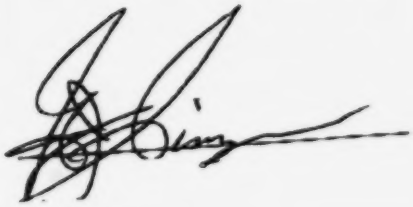

Greg Simpson

President
Simpson Seeds Inc.

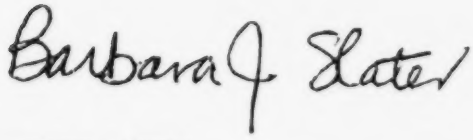

Barbara J. Slater

Assistant Commissioner
Assessment and Client Services Branch
Canada Revenue Agency

---

* Mr. Charles Nixon, Assistant Deputy Minister, Employment Insurance Operations, Human Resources and Skills Development Canada (HRSDC) represented the department at the first two meetings of the ACPBR.

TABLE OF CONTENTS

Introduction	1
Challenges	3
Opportunities	6
Progress to Build Upon	8
Recommendations for Further Progress	11
Leadership, Coordination and Co-operation	12
Measurement and Reporting	13
Reduction and Simplification	14
Annex A: Mandate of the ACPBR	17
Annex B: Summary of Selected Provincial Red-Tape Reduction Initiatives	20
Annex C: Regulating Departments and Agencies	24
Endnotes	25

INTRODUCTION

In the 21st century economy, the countries that will be world leaders will be those that maintain an environment conducive to the establishment and growth of innovative business enterprises. The success of these enterprises is shaped not only by markets, but also by regulatory and administrative rules governments use. Leading economies will be those that recognize that, while regulation is an important tool to achieve economic, environmental and social policy objectives, it can impede innovation and create unnecessary barriers to trade, investment and economic efficiency if not conceived or administered wisely.

Defining Paperwork Burden

"Paperwork burden" is the time and money spent by business owners, managers, staff or external contractors and experts to understand and comply with information obligations or administrative requirements that stem from government regulations. From a firm's perspective, paperwork involves activities such as processing and storing data, completing forms and reporting information to various orders of government. From governments' perspective, it involves collecting information that allows them to monitor businesses' compliance with these orders.

"Burden" refers to administrative costs that are above and beyond the daily operational costs of running a business. It includes the incremental costs borne by businesses to support regulatory objectives.

Paperwork burden is often referred to as red tape.

Regulation imposes two types of costs on business — costs incurred to meet regulatory requirements and costs resulting from the information obligations imposed on businesses to report on their compliance with these requirements. (Information obligations, or administrative requirements, are the passages in the law or regulation that require a business to submit information to government or third parties.) For most small businesses, it is the latter — the paperwork involved in filling out forms, seeking permissions, reporting regularly and maintaining records — that represents the greater burden.

The Paperwork Burden Reduction Initiative (PBRI), announced in Budget 2004, provides a basis for addressing paperwork burden that will deliver lasting benefits to small businesses and make it easier for them to do business in Canada and around the world. The Advisory Committee on Paperwork Burden Reduction (ACPBR) was created to oversee the PBRI and, in particular, to find practical and achievable ideas for reducing burden on small businesses, and to measure and benchmark paperwork burden so that progress can be tracked regularly in the future.

The committee has met three times since it was launched on March 1, 2005. During our first meeting, we explored the challenges and opportunities facing the committee, and developed a roadmap for the first year of our mandate. Recognizing that a clear vision is crucial to success, the committee agreed on the following vision statement, which affirms the long-term goal of reducing paperwork burden is to:

Improve economic productivity by making Canada a world leader in effective, efficient and accountable administration of regulatory compliance, through the collaborative effort of government and business.

The committee also agreed to principles that should guide how government devises and enforces compliance with regulatory rules. These principles and the committee's overall mandate are found in Annex A.

Subsequently, we examined past efforts at reducing paperwork burden in Canada, looked at best practices from Canadian jurisdictions and other countries, considered the views of the business community and developed instruments to gather more quantitative data. This report presents our findings and recommendations to date. It should be considered as the foundation for progress to follow. It is our belief that reducing paperwork burden will be a highly complex undertaking, involving multiple players and new processes to unite them in common effort. The required cultural, institutional and other changes will only take hold gradually. The analysis to be undertaken and the baseline data to be established in the next year, along with the commitment to leadership, coordination and co-operation we are seeking, should serve to build momentum for significant progress in reducing the paperwork burden for small businesses in the future.

This report describes the challenges of addressing paperwork burden, the benefits to be gained through a commitment to change and recommendations for developing a concrete strategy for reducing the paperwork burden imposed on small businesses in Canada. The impact of implementing this strategy would be significant given that there are more than two million small and medium-sized enterprises (SMEs) in Canada, all of which would benefit from reducing paperwork burden (Figure 1 and 2). (Industry Canada defines a small business as having fewer than 100 employees. Businesses with between 100 and 499 employees are considered medium-sized. Large businesses are classified as those with 500 or more employees.)

Figure 1
Distribution of Businesses by Number of Employees, 2004

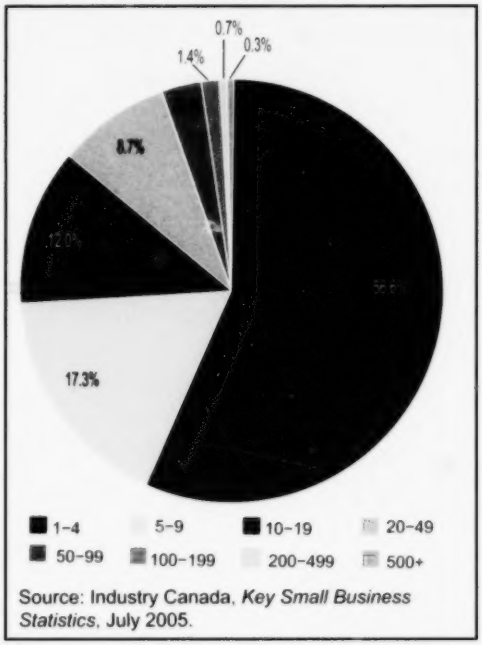

Source: Industry Canada, *Key Small Business Statistics*, July 2005.

Figure 2
Private Sector Employment by Size, 2004

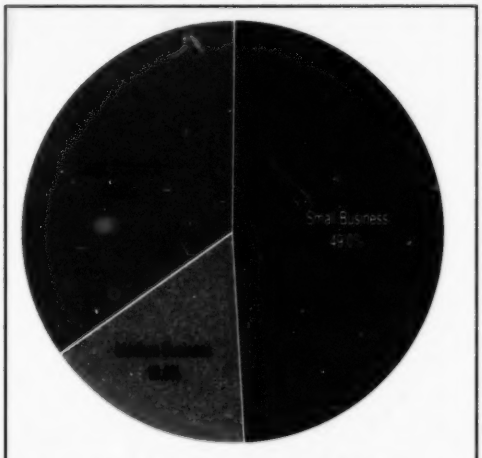

Source: Industry Canada, *Key Small Business Statistics*, July 2005.

Governments use regulation in combination with other instruments, such as taxation, program delivery and services, to achieve important public policy objectives.[1] Regulations can benefit businesses by creating an environment in which commercial transactions take place in predictable ways, consistent with the rule of law. From the perspective of small businesses, however, the burdens imposed by processes involved in complying with government regulations often outweigh the benefits.

Figure 3
Annual Administrative Costs per Employee by Size of Business

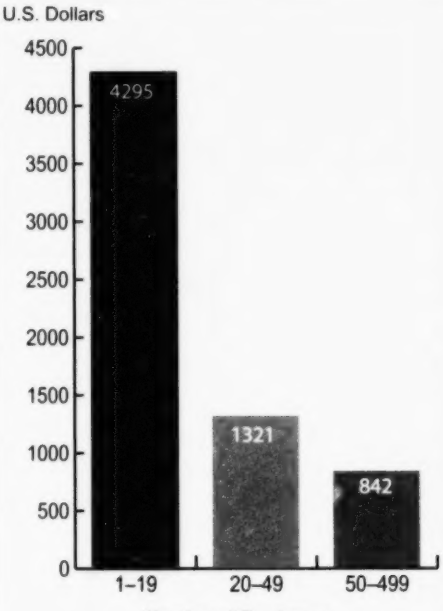

Source: Organisation for Economic Co-operation and Development, *Businesses' Views on Red Tape*, 2001.

Note: Average for 10 OECD countries. Data for Canada are not available.

The burdens associated with government paperwork divert scarce resources away from income-producing activities, such as product innovation and marketing, toward unproductive activities, such as collecting data, completing forms and reporting information. And these demands are often made with little sensitivity to the business cycle or other demands on an entrepreneur's time. A balance must be struck between the benefits of governing behaviour, through various rules, standards, guidelines and codes, and the cost to businesses in complying with these requirements.

In addition, paperwork imposes disproportionate costs on small businesses. A 2001 study by the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) demonstrates the higher costs of paperwork per employee for smaller companies. As seen in Figure 3, the costs are five times higher for businesses employing fewer than 20 employees than for those employing 50 or more employees.

"Just as the private sector has had to innovate continually to provide goods and services tailor-made for individual consumer groups, so must government tailor its activities to respond to the needs of the clients it serves. As the federal government adjusts its roles in response to new realities, the Public Service itself must change. This means, in part, building a Public Service culture that is more sensitive to the needs of small business."

President of the Treasury Board, *Reducing Paper Burden for Small Business: Making It Permanent*, October 1997.

Subsequently, we examined past efforts at reducing paperwork burden in Canada, looked at best practices from Canadian jurisdictions and other countries, considered the views of the business community and developed instruments to gather more quantitative data. This report presents our findings and recommendations to date. It should be considered as the foundation for progress to follow. It is our belief that reducing paperwork burden will be a highly complex undertaking, involving multiple players and new processes to unite them in common effort. The required cultural, institutional and other changes will only take hold gradually. The analysis to be undertaken and the baseline data to be established in the next year, along with the commitment to leadership, coordination and co-operation we are seeking, should serve to build momentum for significant progress in reducing the paperwork burden for small businesses in the future.

This report describes the challenges of addressing paperwork burden, the benefits to be gained through a commitment to change and recommendations for developing a concrete strategy for reducing the paperwork burden imposed on small businesses in Canada. The impact of implementing this strategy would be significant given that there are more than two million small and medium-sized enterprises (SMEs) in Canada, all of which would benefit from reducing paperwork burden (Figure 1 and 2). (Industry Canada defines a small business as having fewer than 100 employees. Businesses with between 100 and 499 employees are considered medium-sized. Large businesses are classified as those with 500 or more employees.)

Figure 1
Distribution of Businesses by Number of Employees, 2004

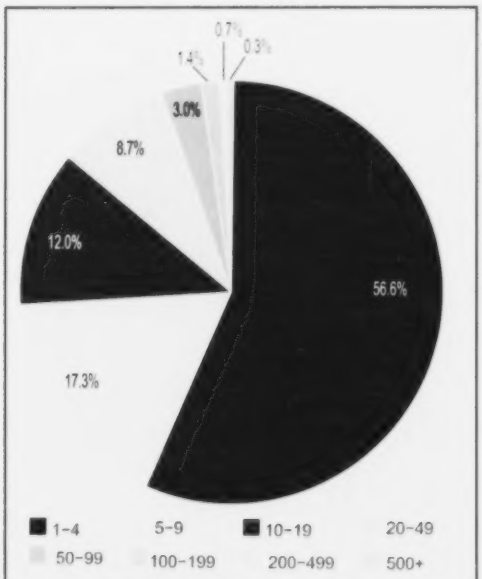

Source: Industry Canada. *Key Small Business Statistics*. July 2005.

Figure 2
Private Sector Employment by Size, 2004

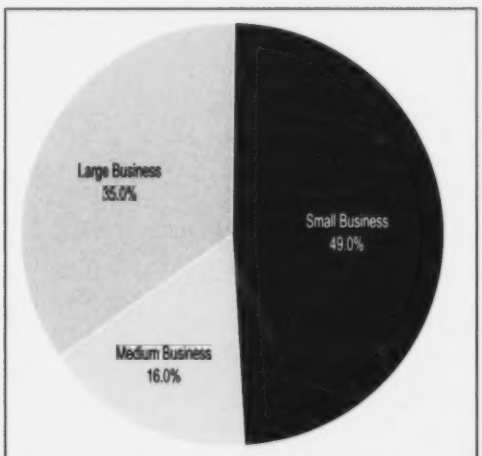

Source: Industry Canada. *Key Small Business Statistics*. July 2005.

CHALLENGES

Governments use regulation in combination with other instruments, such as taxation, program delivery and services, to achieve important public policy objectives.[1] Regulations can benefit businesses by creating an environment in which commercial transactions take place in predictable ways, consistent with the rule of law. From the perspective of small businesses, however, the burdens imposed by processes involved in complying with government regulations often outweigh the benefits.

Figure 3
Annual Administrative Costs per Employee by Size of Business

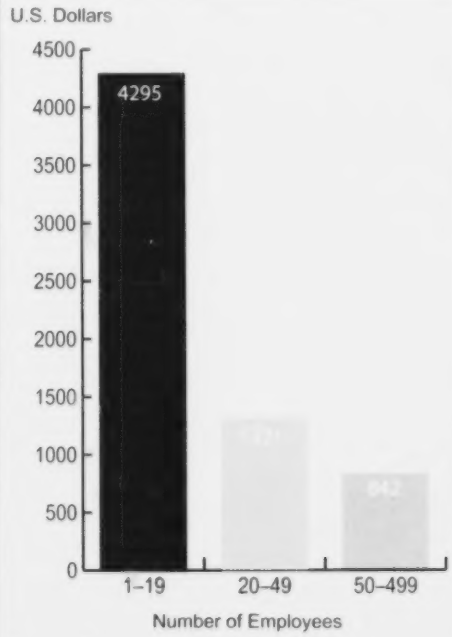

Source: Organisation for Economic Co-operation and Development, *Businesses' Views on Red Tape*, 2001.

Note: Average for 10 OECD countries. Data for Canada are not available.

The burdens associated with government paperwork divert scarce resources away from income-producing activities, such as product innovation and marketing, toward unproductive activities, such as collecting data, completing forms and reporting information. And these demands are often made with little sensitivity to the business cycle or other demands on an entrepreneur's time. A balance must be struck between the benefits of governing behaviour, through various rules, standards, guidelines and codes, and the cost to businesses in complying with these requirements.

In addition, paperwork imposes disproportionate costs on small businesses. A 2001 study by the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) demonstrates the higher costs of paperwork per employee for smaller companies. As seen in Figure 3, the costs are five times higher for businesses employing fewer than 20 employees than for those employing 50 or more employees.

> "Just as the private sector has had to innovate continually to provide goods and services tailor-made for individual consumer groups, so must government tailor its activities to respond to the needs of the clients it serves. As the federal government adjusts its roles in response to new realities, the Public Service itself must change. This means, in part, building a Public Service culture that is more sensitive to the needs of small business."
>
> President of the Treasury Board, *Reducing Paper Burden for Small Business: Making It Permanent*, October 1997.

In the past, governments in Canada have recognized the negative effects of "red tape" and have introduced various measures to ensure that regulators consider the impact of new or revised regulations on business. Tools such as the Business Impact Test and Regulatory Impact Analysis Statements have been made part of the regulatory approval process to lessen the burden on small businesses. However, these tools are only effective in measuring the impact of a specific regulation or set of requirements — they do not take into consideration the accumulated effects of total paperwork burden. Although a new requirement may have minimal impact by itself, its effect must be considered in relation to the multitude of other requirements imposed by various government departments and agencies.

An Initial Estimate of Paperwork and Regulatory Costs

The Canadian Federation of Independent Business (CFIB) has recently attempted to quantify the cost to Canadian businesses of complying with regulations. Based on a survey of over 5500 of its members, the CFIB estimates the total annual cost to be $33 billion.

Small businesses confirm that no particular regulation or set of regulations imposes a disproportionate share of the overall burden. Rather, it is the cumulative impact of complying with a multitude of requirements that matters. Because it is difficult to target priority areas for reform, broad-based, systemic approaches will be the most effective in reducing paperwork burden.

In Canada, doing business means dealing with the requirements imposed by three government jurisdictions — federal, provincial/territorial and municipal. In 2004, a survey of the business community found that 83 percent of business interactions with government were based on compliance and that more than 50 percent of these interactions involved multiple levels of government.[2] Coordinating efforts to reduce paperwork burden across governments is thus crucial for progress: it requires a shared recognition of the nature of the problem and agreement to work in an integrated fashion to effect change over the long term.

Developing an appropriate policy response is further complicated by the lack of recent, relevant data, both qualitative and quantitative, of which there are little in Canada.

The Canadian Federation of Independent Business (CFIB) has made notable attempts to collect data on the cost of regulatory and paperwork burden. In its 2005 member opinion survey, 65 percent of respondents identified government regulations and paperwork burden as one of their greatest concerns, second only to tax burden. In a follow-up survey by the CFIB in the summer of 2005, small businesses identified the Goods and Services Tax (GST), the Harmonized Sales Tax (HST), payroll and income taxes, the Record of Employment and Statistics Canada surveys as among the most burdensome federal obligations. At the provincial level, respondents identified worker's compensation, the Provincial Sales Tax (PST), the HST, employment standards and business registration as most burdensome. At the municipal level, property tax and building or renovation permits were cited as main concerns. The survey also measured the cost to all businesses in Canada of complying with regulations, estimated at $33 billion.[3]

Despite efforts by governments across Canada to move toward a more effective regulatory system, the perception is that

the situation is worsening. According to the CFIB's survey, the percentage of respondents indicating that the regulatory burden has increased over the past three years ranges from 46 percent in British Columbia to 66 percent in Alberta (Figure 4).

Figure 4
CFIB Member Survey on Paperwork and Regulatory Costs

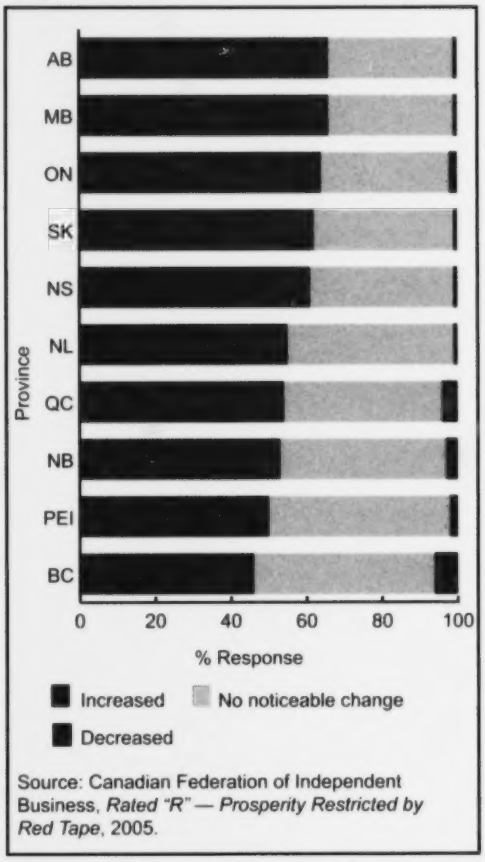

Source: Canadian Federation of Independent Business, *Rated "R" — Prosperity Restricted by Red Tape*, 2005.

While measuring the cost of complying with information obligations is challenging, there is a clear policy imperative to better quantify the impact of reporting on compliance with regulations on business, particularly small businesses. What gets measured gets addressed. Cross-government measurements, reported regularly, would enable regulatory departments and agencies to better analyze and measure the impact of paperwork burden on small businesses, develop initiatives to reduce the impact and track progress over time. Moreover, measuring the impact would make governments more accountable to business for achieving progress in reducing paperwork burden.

We recognize the importance of building sound measurement tools and endorse the Statistics Canada *Survey of Regulatory Compliance Costs*. The survey was distributed to more than 30 000 small businesses in the fall of 2005, and preliminary results are expected in the summer of 2006. We plan to report on the findings in our second annual progress report in 2006.

OPPORTUNITIES

International experience indicates that success can be achieved and that benefits from reducing paperwork burden can be significant. Evidence from Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) countries, for example, demonstrates that reforms of information obligations can be effective steps to boost economic efficiency and innovation, enhance economy-wide flexibility and potential growth, and increase consumer choice and welfare.[4]

A World Bank study in 2005 concluded that, in Sweden, the United Kingdom, Norway, Belgium and the Netherlands, from 8 to 11 percent of total government spending was used to administer business regulations. This study estimated that a reduction of 15 percent in red tape would result in a 1.2 to 1.8 percent reduction in total government expenditures in these countries.[5]

A coordinated effort to reduce paperwork burden has been shown to improve regulatory efficiency and reduce costs to governments. Coordination across departments and agencies is needed to address the horizontal nature of the problems associated with paperwork burden. It requires more communication across government jurisdictions through new and established channels to share information, reduce overlap and duplication, and harmonize requirements. In some countries, these channels of communication already exist through well-designed institutional frameworks, but they are not currently in place in Canada. The development of such frameworks has proven to be successful when strongly linked with strong leadership from within government and political support.

Furthermore, a 2003 OECD study of international best practices for reducing red tape found the success of external advisory groups and the degree to which their recommendations are confirmed is heavily dependent on the strong leadership from within government and political support.[6]

Businesses want information, systems and services associated with regulatory compliance built around their needs, not the needs of governments. They favour a "whole of government" approach, through which the entire range of regulations and rules with which they must comply are known, and through which transactions can occur seamlessly, regardless of which department, agency or order of government

International Best Practices

In **Belgium**, an Agency for Administrative Simplification was created by law in 1997, under the office of the Prime Minister, to promote entrepreneurship by measuring and reducing paperwork burden. A network of officers from various ministries support the agency in coordinating simplification projects in the public service and horizontal e-government projects for businesses. The agency reports on simplification proposals to a Ministerial Task Force chaired by the Prime Minister.

In 2003, each government department in the **Netherlands** was required to present plans to Parliament to cut the overall administrative burden for business by 25 percent within four years. The Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis calculated that achieving this reduction target would result in growth of the Dutch gross domestic product by 1.5 percent, and growth in labour productivity by 1.7 percent.

is responsible for the requirement. Businesses want governments to see them as customers in a two-way relationship, in which both parties add value to one another's organization and activities.

Current efforts at regulatory reform are laudable, however, more attention must be placed on reducing excessive paperwork burden on businesses. There is a tendency to work in "stovepipes," with little regard to cumulative impacts. To make significant progress, Canada needs to move from individual, isolated efforts to a coordinated and integrated approach that will truly transform the nature of the interaction between business and government.

In sum, Canada must respond to the challenge of reducing paperwork burden by transforming the nature of its regulatory interactions and relationships. Dealing with government is time consuming and increasingly complex. We must reduce the complexity of regulatory requirements, provide support services across multiple jurisdictions and programs, reduce overlap and duplications, and harmonize regulatory requirements to the fullest extent possible. Reducing the time businesses spend on complying with information obligations will lead to enhanced productivity and, ultimately, greater prosperity for Canada.

PROGRESS TO BUILD UPON

Previous efforts to reduce paperwork burden in Canada have stressed the need for ongoing attention to coordinated efforts, for cultural change and for governments to continually question their information obligations.[7] There has been some notable progress, particularly in the provision of a "one-government" interface for business.

The Government On-Line (GOL) initiative has enhanced the delivery of the most commonly used federal government services by making them available online. The uptake of these services, the demonstrated satisfaction of users and Canada's acknowledged leadership in e-government have validated the government's approach to online service delivery. Beyond these achievements, GOL has laid the foundations for service transformation by segmenting the services provided to key client groups and developing a common service platform for all federal departments and agencies. Taking advantage of this asset will be key to reducing paperwork burden.

The Government On-Line initiative allows businesses to report, over the Internet, information related to:

- ✓ registering and incorporating a business;
- ✓ filing corporate income tax returns and T4 returns;
- ✓ filing GST/HST returns and remitting payments;
- ✓ filing Record of Employment data; and
- ✓ submitting trademark and copyright applications.

Canada Business was launched to help businesses navigate the complex array of mandates, regulatory roles and service delivery options, spanning many organizations and orders of government. Canada Business fulfills a GOL commitment to align the former Business Gateway with the Canada Business Service Centres. Presenting the government-to-business relationship in a simple, intuitive manner is designed to increase self-service, reduce the complexity of government, enhance compliance with regulatory requirements and reduce the time businesses spend to find relevant information.

Furthermore, individual departments, such as Human Resources and Skills Development Canada (HRSDC) and the Canada Revenue Agency (CRA), have made progress in streamlining their services to enhance interaction with clients and reduce the cost of complying with regulations. For example, businesses have identified the Record of Employment (ROE) as a major irritant. HRSDC has responded by introducing new rules to reduce the burden and ease reporting through the use of electronic means of transmitting ROEs. Six percent of ROEs are now transmitted electronically through "ROE Web" and an additional 15 percent through "Laser ROE." Efforts are now focused on increasing uptake of these services and on working with stakeholders to enhance the application and improve functionality.

A significant example from the CRA is the introduction of the Business Number (BN). Corporate income tax, GST, payroll deductions and import/export accounts are now streamlined under one client BN. The result is faster, simpler registration and reduced duplication. Some provinces are currently working with the CRA to expand the use of the BN and to introduce a "single-window" federal–provincial service.

Website content and architecture redesigns are other CRA initiatives undertaken to simplify the task of understanding and complying with tax legislation. The CRA website has been redesigned with an intuitive interface that helps users navigate through relevant tax information, and provides access to forms and publications in electronic formats.

BizPaL, to be offered through Canada Business, is another innovative solution that demonstrates the value of cross-governmental coordination in Canada. Still in its pilot phase, BizPaL is a web-based service that allows small businesses to generate a sequential, customized list of the permits and licences they require from the three orders of government for the purpose of conducting certain business activities or starting a business in Canada. Underlying BizPaL's functionality is a comprehensive service- and process-mapping that supports the development of a shared information service and helps to identify opportunities to reduce overlap, duplication and redundancy.

The Regulations Cluster is another feature offered through the Canada Business website. This web portal is intended to assist businesses to identify and understand the obligations with which they must comply. It provides businesses with a client-centred, one-stop site for plain-language summaries of selected federal regulations, with options for searching the regulations by keyword, topic, sector or department/agency.

The most recent and significant example of service delivery transformation, albeit one aimed at individual Canadians, is Service Canada, a new agency launched in September 2005. The goal of the agency is to provide better, one-stop service to more Canadians in more communities, delivered with the right service attitude. Over time, it will bring federal services and benefits together, making it easier for Canadians to get more of the help they need in one place, whether by phone, Internet or in person.

In the area of regulatory reform, the Smart Regulation initiative was launched in 2002, as Canada's regulatory renewal commitment to make regulations relevant to current socio-economic conditions. The initiative is aimed at building a regulatory system that is more effective in safeguarding the health and safety of all Canadians, ensuring a clean and sustainable environment, and creating the conditions for an innovative and competitive economy. It involves a series of projects focused on strengthening the policies, processes, tools and communities needed to sustain strong regulatory performance and to facilitate continuous improvement.[8] Smart Regulation has significantly increased the profile of regulatory reform in general, and the need to address the burden associated with regulatory compliance in particular. It has also increased expectations that real progress is being made to reduce regulatory burden.[9]

"Smart regulation will change how we go about regulation, how we establish priorities, coordinate across jurisdictions and measure performance.... Smart regulation will take a holistic approach to policy and ensure that compliance is easier, particularly for our smaller businesses. And by making the overall process more coherent, we will also enhance transparency so that Canadians will know who is responsible for what and where to turn for answers."

"Government of Canada's Implementation Plan for Smart Regulation,"
March 24, 2005
Speech by the
President of the Treasury Board

Certain provincial governments have also been actively addressing the regulatory burden on businesses. Examples of these efforts are outlined in Annex B.

The above examples are all positive and concrete demonstrations of governments' efforts to reduce paperwork burden. The ACPBR applauds the many organizations, in all regions of the country, that are committed to modernizing work methods and service provision, and to developing partnerships, which will result in less time and paperwork for clients, including businesses. The committee also recognizes that some government departments, in seeking continuous improvement, have appointed champions to promote further efforts to reduce paperwork burden.

RECOMMENDATIONS FOR FURTHER PROGRESS

The rest of this report turns to what more can and needs to be done. For instance, it is not sufficient that only some governments, departments and agencies have acted to reduce paperwork burden on businesses. An overarching, multi-jurisdictional commitment to transforming interactions with business is lacking, as is the culture shift and framework under which to achieve administrative reform and simplification. In particular, the committee noted the absence of regular, comprehensive review and reporting of paperwork burden by governments.

First and foremost, Canada requires a clear national vision for reducing paperwork burden, with strong leadership and a crosscutting approach. A framework to drive further transformation of government interactions with business must be captured in that vision, along with incentives for improving coordination and co-operation among regulators; for rationalizing and simplifying administrative requirements; and for developing collaboratively the measurement tools required to assess progress on reducing the paperwork burden small businesses face.

In short, Canada needs to change the way government administers regulations across departments and levels of government. The committee therefore recommends that action be taken in three areas:

- *Leadership, Coordination and Co-operation* — allowing government and businesses to set goals, share ideas and coordinate joint initiatives;
- *Measurement and Reporting* — developing objective measures of the goals to be achieved, tabling action plans and reporting annually on progress toward these goals; and
- *Reduction and Simplification* — working co-operatively to implement strategies for achieving outcomes.

The following section describes the components of the proposed approach and provides recommendations to move each component forward.

LEADERSHIP, COORDINATION AND CO-OPERATION

The ACPBR believes strong leadership from ministers and senior government officials and a long-term commitment to a shared vision are essential for achieving objectives to reduce paperwork burden.

Recommendation 1:
Make a long-term commitment to a shared vision

The ACPBR recommends the following vision for reducing paperwork burden in Canada:

Improve economic productivity by making Canada a world leader in effective, efficient and accountable administration of regulatory compliance, through the collaborative effort of government and business.

Recommendation 2:
Appoint champions

The ACPBR calls on ministers in regulating departments and agencies* to champion paperwork burden reduction and appoint senior officials to implement the Paperwork Burden Reduction Initiative (PBRI) through joint and independent initiatives. These champions should also engage private sector representatives in burden reduction efforts.

Recommendation 3:
Increase co-operation and coordination throughout the federal government and with other orders of government in determining information obligations associated with regulation, and the manner in which it is collected

The ACPBR believes the government should transform the way it deals with business in order to lessen the paperwork burden. This means adopting a client-centred approach to compliance that cuts across departments and agencies, and implementing a government service-to-business framework that will facilitate increased communication, collaboration and shared accountability for results. In particular, improved coordination and co-operation across government, as demonstrated through initiatives such as the Business Number, BizPaL and Service Canada, are recommended.

* See Annex C: Regulating Departments and Agencies.

MEASUREMENT AND REPORTING

The ACPBR strongly believes that the establishment of targets will drive progress. Departmental, as well as overall government, targets should be set for reducing paperwork burden and benchmarks should be established for tracking progress toward these targets.

Recommendation 4: **Measure paperwork burden**

The *Survey of Regulatory Compliance Costs* will provide much-needed metrics on the cost of complying with key regulations. Additional measurement approaches or metrics may assist with uncovering other burdensome information obligations, beyond those employed in the Survey. The ACPBR recommends that government investigate possible enhancements to the Survey and utilize additional measurement tools to assess the impact of paperwork burden on small businesses and to track progress in reducing it.

To the greatest extent possible, measurement tools should objectively quantify the existing paperwork burden on businesses and set a baseline from which to track progress over time. Results from the measurement tools should be transparent and made available to the public.

Recommendation 5: Set an overall reduction target

An aggregate target of 20 percent for burden reduction should be established, to be achieved within a specified time frame. The Committee considers that this is a reasonable, achievable target in view of existing estimates of the costs of paperwork burden, including the CFIB estimate of $33 billion. Progress in achieving the overall target should be tracked using a credible measurement tool, such as the Survey, and be based on individual reduction strategies developed by departments and agencies.

Recommendation 6: **Set departmental reduction targets**

Each government department and agency should work toward the establishment of individual targets in order to contribute to the aggregate 20-percent reduction in paperwork burden and develop annual plans for achieving these targets. The targets should be based on common, credible metrics for quantifying paperwork burden. Starting in 2007, reporting of progress toward these targets should be included in publicly available documents, such as annual departmental performance reports (DPRs), and posted on departmental websites. The ACPBR intends to include departmental targets and progress made in its own annual progress reports.

The ACPBR further recommends that government impose a moratorium on additional paperwork burden until departmental reduction plans are tabled.

REDUCTION AND SIMPLIFICATION

The ACPBR calls on government to introduce a variety of other measures to lessen paperwork burden on businesses.

Recommendation 7:
Promote paperwork burden reduction and restrict further growth in paperwork burden through the Smart Regulation initiative

The ACPBR recognizes the important work being undertaken under the Smart Regulation initiative. It supports the Government of Canada's efforts to review and update Canada's regulatory policy and recommends prompt action in the following areas:

- redrafting regulatory requirements in "plain language";
- reducing the number of information obligations contained in regulations;*
- consolidating or combining information obligations;
- varying information obligations for small businesses to prevent disproportionate impacts on small businesses (e.g. filing requirements associated with the Goods and Services Tax vary depending on the level of income generated by businesses); and
- using common definitions for business terms across federal legislation.

The ACPBR also endorses the commitment proposed under the Smart Regulation initiative to strengthen federal regulatory governance by clarifying to Canadians how government regulates and by outlining clear responsibilities for departments and agencies at all stages of regulatory management. With regard to reducing paperwork burden, the ACPBR recommends that departments and agencies be responsible for:

- justifying the need for information obligations;
- weighing the benefits of the information obligation against the costs they impose on business and government; and
- determining the relevance, success and cost-effectiveness of existing programs that support businesses in complying with information obligations.

Furthermore, the ACPBR recommends that, when introducing new information obligations, government consider:

- carrying out a cost/benefit analysis to understand how the information obligations affect businesses;
- replacing/removing one information obligation requirement each time a new one is introduced;
- wording information obligations and related regulations in plain language;
- consulting with interested parties during the development of information obligations; and
- establishing a time period under which government must respond to information submitted by businesses in accordance with information obligations imposed on them.

*The term *regulations* is used broadly, to include all legal instruments used by government to impose obligations or constraints on private sector members (e.g. laws, acts, executive orders, Orders in Council, other departmental regulations).

Recommendation 8:
Creating a collective account of information obligations

The ACPBR recommends that consideration be given to undertaking a collective account of all the *information obligations* imposed on small businesses stemming from regulations and acts. This reporting should comprise an inventory of *information obligations*, not a count of the existing body of regulations per se, and provide a foundation for:

- assessing the obligations in order to ensure they meet intended policy objectives in an effective and sustainable manner; and
- developing further metrics for translating obligations into burdens imposed on small business.

Recommendation 9:
Ease transactions through service-to-business offerings

The ACPBR recommends government continue to launch concrete initiatives to ease the transactions businesses must undertake to comply with information obligations. Client-focused services should be further developed, employing techniques such as:

- one-stop access points (physical and electronic) to obtain information on regulatory requirements and changes;
- time limits for administrative decision making by government (e.g. service standards for government interactions with business);
- information and communication technologies (ICT)-driven mechanisms (e.g. web-based portals, databases and applications) for regulatory information and transactions; and
- adopting practices and mechanisms that facilitate the exchange and re-use of information reported by businesses across government.

Recommendation 10:
Identify reduction proposals through consultation

The ACPBR recommends that government consult with the private sector on the design and implementation of programs relating to the above recommendations. This could be done by individual departments or under the auspices of the Paperwork Burden Reduction Initiative (PBRI).

ANNEX A: MANDATE OF THE ACPBR

The Advisory Committee on Paperwork Burden Reduction (ACPBR) is co-chaired by Industry Canada's Assistant Deputy Minister (ADM) Policy and a senior executive representing the Canadian Federation of Independent Business (CFIB). It consists of 14 members, representing both the public and private sectors, including small business managers, entrepreneurs, officials from business associations and government departments, and policy researchers involved in the study of small business. For more information on the ACPBR and its members, visit **www.reducingpaperburden.gc.ca**.

The ACPBR was formed as a result of the Government of Canada's Budget 2004 commitment to create a new public–private working group that will strive to make measurable reductions in the paperwork burden small businesses face. Consistent with this commitment, the ACPBR has been mandated to:

- find practical and achievable ideas for early implementation;
- develop a measurement of the paperwork burden imposed on small and medium-sized enterprises (SMEs);
- measure and regularly track progress on burden reduction; and
- report results to the appropriate parliamentary committees.

Our mission is:

- To help government take actions that will improve regulatory efficiency, that is, achieve regulatory objectives at a lower administrative cost to businesses.
- To advise government on decisions that will limit and/or reduce the disproportionate paperwork burden facing small businesses, and its regressive effect on entrepreneurship and the development of small firms.
- To improve the base of knowledge of the impact of regulatory burden on business performance and economic growth, and reinforce the priority assigned by governments to this issue, by taking into consideration views and representations from a range of public and private sector stakeholders.

The ACPBR relies on core principles, established and agreed upon by each of us, to guide our work. These principles ensure we challenge the private and public sector to:

Adopt a business perspective.
See administrative requirements from the standpoint of those needing to comply with them. This means rethinking whether new processes and delivery mechanisms are actually accomplishing burden reduction. A key objective must be to streamline, simplify and ease the overall cost of compliance for businesses.

Take a holistic perspective. It is the cumulative impact of governmental paperwork that matters. Thus, greater collaboration and co-operation between government departments and agencies — federal, provincial and municipal — is required in efforts aimed at harmonizing and rationalizing regulatory approaches and the further development of "one stop" business resources for regulatory approvals and reporting.

Identify benefits for business and government. Demonstrating that alleviating the burden on business also benefits government and the Canadian economy.

Bring an objective professional perspective. While there are a multitude of personal experiences and frustrations relating to paperwork burden, members will focus their efforts on initiatives that can have a positive impact on the broadest range of small businesses. Advice and recommendations will be impartial and based on objective and informed discussion.

Rely on markets. Market-based approaches can provide flexibility in how compliance with regulations can be met and demonstrated, and can be less onerous than prescriptive rules. For example, companies within a particular industry could enter into agreements to meet regulatory requirements in new, innovative ways that meet the goals of regulation, possibly through a third-party agent. These types of agreements should be encouraged.

Explore IT solutions. Administrative simplification and integration across government is increasingly driven by applications of information technology (IT). IT solutions not only enable burden reduction in targeted areas, they also make visible administrative rules and requirements across multiple jurisdictions and areas of regulatory endeavour, and therefore point the way toward needed harmonization and rationalization.

Establish performance measures. The best way to make government accountable for the cumulative impact of business compliance regulations is to identify clear indicators of success and to report regularly on progress toward these objectives. Results need to be reported and publicized widely.

Think long-term. It has taken many years to build up the body of business regulations and compliance rules that exist in Canada today. A strong, sustained effort over time is needed to lessen the economic impact of these rules and to develop a comprehensive, integrated approach to compliance that is consistent with the ACPBR vision for the future.

ACPBR's Key Activities

The ACPBR's core activities focus on:

- Identifying and evaluating practical ways of reducing paperwork burden that could be implemented in the near future. These could include practices such as regulatory flexibility (i.e. changing how regulatory compliance support services are delivered), regulatory tiering (i.e. varying regulatory requirements according to firm size) and other broad-based approaches aimed at easing compliance and reducing paperwork burden for all businesses.
- Reviewing and endorsing the *Survey of Regulatory Compliance Costs*, which will provide a benchmark measurement of the cost of compliance from a firm's point of view and a methodology for measuring progress on burden reduction in the future.
- Examining the potential for further reducing paperwork burden via electronic-based service delivery and other service transformation initiatives.
- Gathering facts and receiving information from stakeholder groups, such as industry associations, small business advisors and advisory committees, entrepreneurs, government departments and agencies, nongovernmental organizations and academia.
- Preparing annual reports for the Minister of Industry for further tabling with parliamentary committees to inform parliamentarians on progress made and on opportunities to do more, as well as to give them the opportunity to provide feedback to the ACPBR.

NNEX B: SUMMARY OF SELECTED PROVINCIAL ED-TAPE REDUCTION INITIATIVES

itish Columbia

2001, the Government of British Columbia came the first jurisdiction to make a antitative, time-bound commitment to lucing regulatory burden by one-third hin three years. It also established a regulation Office under a Minister of ate for Deregulation, and established a ilosophy that government should shift results-based regulation* based upon scientific foundation, where appropriate, include market incentives, wherever sible. (Regulation was defined as a gulatory requirement in legislation, gulation, and administrative and mpliance policy.)

its regulatory reform progress report for e period ending December 31, 2004, C.'s Minister of Small Business and onomic Development reported that vernment exceeded its reduction target achieving a 37-percent reduction in gulatory requirements for the period June 01 to June 2004.** B.C.'s Minister of nall Business and Revenue and Minister sponsible for Regulatory Reform is now ding government's regulatory reform tiative to focus on streamlining and nplifying timelines and procedures, and sure the new target of "no net increase" in gulations over the next three years is met.

New Brunswick

Red-tape reduction is a cornerstone of the Greater Opportunity: New Brunswick's Prosperity Plan. Reducing red tape means making life easier for businesses in New Brunswick by improving access to government services, focusing on highly regulated industries, helping businesses to grow and prosper, and establishing mechanisms to listen to the business community. Reducing red tape between government and the private sector allows businesses to focus their efforts where they should be focused: on expanding New Brunswick's economy and creating new jobs.

Creating a competitive fiscal and business environment not only means assisting existing businesses, it also means being proactive by helping new and growing businesses create new jobs and enter new markets.

Red-tape reduction is not a one-sided activity. Without the input and advice of the business community, the province's red-tape reduction efforts can only go so far. To go the extra distance, government must communicate directly with the businesses that are on the receiving end of its rules and regulations.

A private-sector-led Red Tape Reduction Advisory Committee and a team of departmental red-tape reduction coordinators continue to support the work of

---

e B.C. government defines red tape as:

- Non-essential procedures, forms, licences and regulations that add to the cost of dealing with government;
- Anything obsolete, redundant, wasteful or confusing that diminishes the province's economic competitiveness, and stands in the way of job creation or wastes taxpayer's time and money.

he B.C. Regulatory Reform Strategy, as cited in its Strategic Plan for 2004/05 to 2006/07, will build on its ulatory count database and regulatory reform by requiring regulatory reform initiatives and targets be identified Ministry Service Plans and a shift in the role of the Regulatory Reform Office toward "smart regulation." For more rmation, see **www.regulatoryreform.gov.bc.ca**.

red-tape reduction. The committee's work has led to many accomplishments by:

- improving service to businesses (enhanced Directory of Services);
- focusing on highly regulated industries (Working Group on Trucking Services Improvements);
- listening to New Brunswick businesses (roles of inspectors/construction); and
- helping businesses grow and prosper (Business Impact Test).

Newfoundland and Labrador

A red-tape reduction (RTR) initiative was launched in February 2005 with the establishment of the RTR Task Force. The goal is to reduce, streamline and/or eliminate unnecessary and burdensome regulatory and administrative red tape by 25 percent within the next three years. The scope of the initiative includes an assessment of all regulatory requirements that affect individuals, businesses and external organizations that interact with the Government of Newfoundland and Labrador. Its intent is to identify which requirements inhibit the growth, development and competitive ability of small and medium-sized businesses and nongovernmental organizations, as well as those that affect individuals who access government services and programs.

The initiative is being led by the province's Department of Business. Activity is proceeding along two lines, consisting of: public consultations and submissions to the RTR Task Force (to be completed in the fall/winter of 2005); and internal review and submissions by government departments and agencies. The department has established a small secretariat to oversee and support the RTR process. It is the intent of government to maintain a zero net regulatory increase following the conclusion of the RTR initiative. Newfoundland's process is modelled on the British Columbia approach.

Activities to date include the following:

- The RTR Task Force has conducted stakeholder consultations with industry associations, volunteer organizations and interested parties on the East Coast, in the Gander area, in western Newfoundland, and Labrador. There are plans for stakeholder meetings in Grand Falls, the Northern Peninsula and the Burin Peninsula throughout the fall. Additional consultations will be conducted as requested, with ongoing consultations as the initiative is implemented.
- In September 2005, Deputy Ministers were briefed by the Clerk of Executive Council and the Deputy Minister of Business, and the process was rolled out throughout the government as follows:
  - RTR guidelines were developed and distributed;
  - each department and agency has assigned a lead coordinator;
  - regulatory requirement counts have been completed and submitted by all departments and agencies (November 2005);
  - all departments and agencies are to complete and submit their three-year plan for achieving a 25-percent reduction in regulatory requirements by the end of January 2006.

Nova Scotia

The Nova Scotia government has made an ongoing commitment to better regulation. Building on recommendations from the fall 2004 Red Tape Reduction Task Force report, Nova Scotia launched the next phase in regulatory reform in May 2005. The multi-year initiative commits to building a sustainable culture of red-tape reduction across government.

Progress in regulatory reform is happening province-wide. As the primary regulatory department in the provincial government, Nova Scotia Environment and Labour has created an Office of Competitiveness and Compliance to contribute to a strong business climate through its regulatory regimes in occupational health and safety, labour standards, public safety, environment, and alcohol and gaming, while still upholding high standards of protection for public health, safe and fair workplaces, and the environment. Nova Scotia Agriculture and Fisheries has undertaken a major regulatory streamlining initiative for food safety regulations. The new, outcome-based regulations reduce the regulatory burden for businesses while strengthening public health protection.

Nova Scotia is focusing on finding solutions for reducing the regulatory burden in small business sectors. The approach charts the cumulative impacts of provincial, federal and municipal regulatory requirements for start-up and ongoing operations, and identifies opportunities for improving and streamlining access and delivery.

The province is committed to measuring its progress in reducing regulatory burden for business. A partnership with Statistics Canada on the Paperwork Burden Reduction Initiative (PBRI) survey will provide Nova Scotia with specific data on the hours and costs to comply with regulations. Currently, Nova Scotia is piloting several measurement approaches taken by other jurisdictions and is working on developing a meaningful approach to measuring and reporting the time and effort it takes businesses to comply with provincial regulations. Performance measures on regulatory burden will be integrated into business plans and government accountability reports.

Ontario

In April 2005, Ontario's Premier announced the Small Business Agency of Ontario to champion the interests of small businesses. Under the Ministry of Economic Development and Trade, the agency will give owners and operators a voice in government and help provide a positive environment for small businesses to succeed by:

- leading regulatory reviews to reduce paperwork burden in priority areas;
- saving small businesses time and money by improving communication between them and the government;
- working to prevent new regulatory burdens on small business;
- advising on the design and implementation of a new regulatory registry; and
- developing and promoting best practices.

Quebec

In its 2001 report, the Advisory Panel on Regulatory Reform presented an initial inventory of regulatory requirements from about 20 departments and agencies. The inventory indicated that, in 1998–99, more than 17 million formalities stemming from more than 450 regulatory

requirements had been imposed on enterprises.

In 2002, as a follow-up to some of the advisory panel's recommendations, the Quebec government gave 19 departments and agencies a two-year deadline (2002–04) within which to come up with concrete measures that would reduce administrative formalities imposed on enterprises by approximately 20 percent. An assessment of whether or not this objective was achieved is under way.

The government also asked departments and agencies, including Revenu Québec, to respect a two-year moratorium (2002–04) on new regulatory requirements.

The province's action plan on regulatory and administrative streamlining, made public in October 2004, includes a measure aimed at maintaining the moratorium for an additional three years (2004–07).

The action plan also includes measures focusing on:

- developing a government business services portal, including transactional services;
- consolidating front-line services to enterprises;
- allowing enterprises to use a single number for all communications with departments and agencies;
- implementing a one-stop service for updating enterprise identification (ID) information and making address changes;
- combining annual business returns for Revenu Québec and the Registraire des entreprises;
- standardizing the definition of total payroll as it applies to source deductions and employer contributions;
- making better use of information technology, particularly as concerns taxation matters; and
- setting up formal consultations with private sector partners to follow up on the action plan and advise the government about new priorities concerning regulatory and administrative streamlining.

Some of these measures are already in place; others are being carried out according to a timeline that extends up to the end of 2006.

The government also adopted, by decree, a regulatory and administrative streamlining policy specifically concerning the administrative burden imposed on enterprises. This policy requires provincial departments and agencies to:

- reduce administrative requirements in bills and draft regulations (relating to forms, permits, authorizations or data collecting) to a strict minimum;
- take into account the limited capacity of small and medium-sized enterprises when establishing regulatory requirements;
- make public their commitments regarding regulatory and administrative streamlining as it applies to enterprises in their strategic plans, and report annually on their accomplishments in this area in management reports.

Finally, on October 13, 2005, the Quebec government released an economic development strategy targeting, among other things, a new 20-percent reduction in administrative formalities imposed on enterprises by 2010.

ANNEX C: REGULATING DEPARTMENTS AND AGENCIES

The following regulating departments and agencies oversee one or more federal regulations affecting small businesses:

Agriculture and Agri-food Canada
www.agr.gc.ca

Canada Border Services Agency
www.cbsa-asfc.gc.ca

Canada Revenue Agency
www.cra-arc.gc.ca

Canadian Food Inspection Agency
www.inspection.gc.ca

Citizenship and Immigration Canada
www.cic.gc.ca

Environment Canada
www.ec.gc.ca

Finance Canada
www.fin.gc.ca

Fisheries and Oceans Canada
www.dfo-mpo.gc.ca

Foreign Affairs Canada
www.fac-aec.gc.ca

Health Canada
www.hc-sc.gc.ca

Human Resources and Skills Development Canada
www.hrsdc.gc.ca

Indian Affairs and Northern Development Canada
www.ainc-inac.gc.ca

Industry Canada
www.ic.gc.ca

International Trade Canada
www.itcan-cican.gc.ca

Justice Canada
canada.justice.gc.ca

National Capital Commission
www.canadascapital.gc.ca

Natural Resources Canada
www.nrcan-rncan.gc.ca

Public Works and Government Services Canada
www.tpsgc-pwgsc.gc.ca

Transport Canada
www.tc.gc.ca

Treasury Board Secretariat
www.tbs-sct.gc.ca

ENDNOTES

[1] External Advisory Committee on Smart Regulation, *Smart Regulation: A Regulatory Strategy for Canada*, September 2004, p. 9.

[2] Institute of Public Administration of Canada and Institute for Citizen-Centred Service, *Taking Care of Business*, April 2004, p. 21.

[3] This estimate is based on:

- hours spent weekly on paperwork and other activities related to regulatory compliance (e.g. reading regulations, consulting with lawyers or accountants);
- dollars spent annually on professional fees to ensure regulatory compliance, and on special equipment and renovations solely to comply with regulations; and
- cost of lost sales as a result of regulatory delays or restrictions.

[4] OECD, *From Red Tape to Smart Tape — Administrative Simplification in OECD Countries*, 2003.

[5] World Bank, *Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth*, 2005.

[6] OECD, *From Red Tape to Smart Tape — Administrative Simplification in OECD Countries*, 2003.

[7] Treasury Board of Canada Secretariat, *Reducing Paper Burden on Small Business: Making It Permanent, A Progress Report for 1995 by the President of the Treasury Board*, October 1997, p. 6.

[8] Descriptions and updates on Smart Regulation projects are included in the fall 2005 update and March 2005 version of the *Smart Regulation: Report on Action and Plans*. These reports are posted on the Smart Regulation website at **www.regulation.gc.ca**.

[9] An important project under the Smart Regulation initiative is the Government Directive on Regulating (GDR). The directive is intended to strengthen federal regulatory governance by making clear commitments to Canadians on how government regulates, and by outlining clear responsibilities for departments and agencies at all stages of regulatory management, including development, implementation, evaluation and review.

STRATÉGIE D'ALLÉGEMENT DU FARDEAU DE LA PAPERASSERIE POUR LES PETITES ENTREPRISES DU CANADA

RAPPORT D'ÉTAPE 2005 SUR L'INITIATIVE D'ALLÉGEMENT DU FARDEAU DE LA PAPERASSERIE

PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ
CONSULTATIF SUR L'ALLÉGEMENT
DU FARDEAU DE LA PAPERASSERIE

Canada

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande. Communiquer avec la :

Section du multimédia et de l'édition
Direction générale des communications et du marketing
Industrie Canada
Bureau 264D, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Tél. : (613) 948-1554
Téléc. : (613) 947-7155
Courriel : **production.multimedia@ic.gc.ca**

Pour obtenir un exemplaire de cette publication, s'adresser aux :

Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Tél. (sans frais) : 1 800 635-7943 (au Canada et aux États-Unis)
Tél. (appels locaux) : (613) 941-5995
ATS : 1 800 465-7735
Téléc. (sans frais) : 1 800 565-7757 (au Canada et aux États-Unis)
Téléc. (envois locaux) : (613) 954-5779
Courriel : **publications@pwgsc.gc.ca**

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web en format HTML (**www.reduirepaperasserie.gc.ca**)

Autorisation de reproduction
À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à **copyright.droitdauteur@pwgsc.gc.ca**

N° de catalogue : Iu185-2/2005
ISBN 0-662-69529-1
54350B

Also available in English under the title *A Strategy to Reduce Paperwork Burden for Small Businesses in Canada – 2005 Progress Report on the Paperwork Burden Reduction Initiative*.

Le 6 mars 2006

L'honorable Maxime Bernier, C.P., député
Ministre de l'Industrie
5e étage, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Monsieur le Ministre,

Le Comité consultatif sur l'allégement du fardeau de la paperasserie a l'honneur de présenter son premier rapport d'étape annuel, qui couvre la période de dix mois ayant débuté à sa première réunion en mars 2005.

Le rapport jette les bases de l'Initiative d'allégement du fardeau de la paperasserie, annoncée dans le budget de 2004 du gouvernement du Canada. Le Comité consultatif reconnaît que l'allégement de ce fardeau constitue une démarche complexe exigeant un engagement à long terme. À notre avis, la recherche que nous avons amorcée et les recommandations que nous formulons aideront le Canada à connaître un succès considérable en s'imposant comme chef de file mondial de l'administration efficace, efficiente et responsable de la conformité à la réglementation.

Ce rapport est le fruit d'un travail d'équipe, qui n'aurait pas été possible sans la collaboration et l'appui de différents ministères et organismes fédéraux et provinciaux. Comme le Comité consultatif compte parmi ses membres des représentants des secteurs public et privé, notamment des petits entrepreneurs et des représentants d'associations du milieu des affaires et de ministères fédéraux et provinciaux, nous avons réussi à bien comprendre les défis à relever pour réduire de façon appréciable les formalités administratives

Les recommandations préconisent un engagement à long terme en faveur de la réduction de la paperasserie ainsi que d'énormes efforts concertés des secteurs public et privé. Les mesures proposées découlent de notre point de vue selon lequel les petites entreprises sont essentielles à la prospérité économique du Canada et que les pouvoirs publics peuvent, en transformant leur mode d'interaction avec les entreprises, réaliser des gains substantiels sur le plan financier. Nous vous encourageons, ainsi que vos collègues du Cabinet, à maintenir l'élan nécessaire pour réduire le fardeau de la paperasserie dans l'intérêt des petites entreprises du Canada.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Comité consultatif sur l'allégement du fardeau de la paperasserie

MEMBRES

Coprésidents

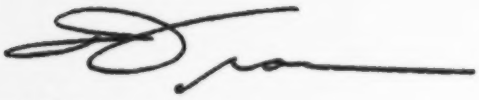

David Fransen

Sous-ministre adjoint
Secteur de la politique
Industrie Canada

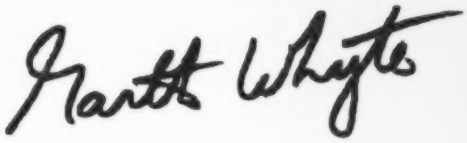

Garth Whyte

Vice-président exécutif
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Membres*

Robert (Bob) Armstrong, PACI

Premier vice-président des Affaires gouvernementales
PBB Global Logistics

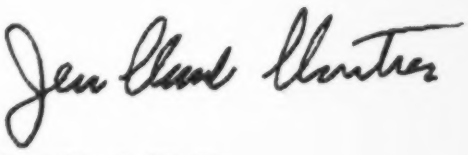

Jean-Claude Cloutier

Directeur
Mandats stratégiques et Allégement réglementaire
Ministère du Conseil exécutif du Québec

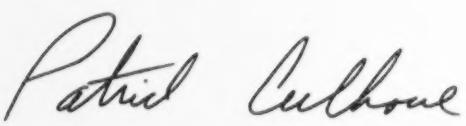

Patrick Culhane, CMA

Président
Association canadienne de la paie

Robert Dunlop

Directeur général
Direction générale du développement économique et des finances intégrées
Ministère des Finances Canada

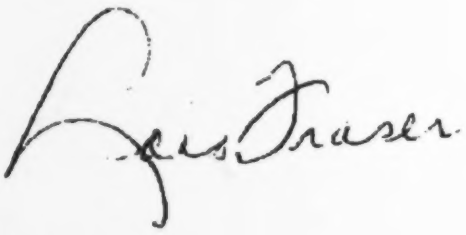

Lois Fraser

Sous-ministre adjointe
Service BC
Ministère des Services de gestion
Gouvernement de la Colombie-Britannique

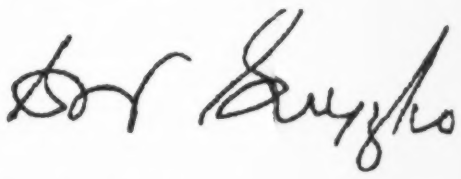

Glen Gryzko, CA

Associé
Gryzko Harper Chartered Accountants

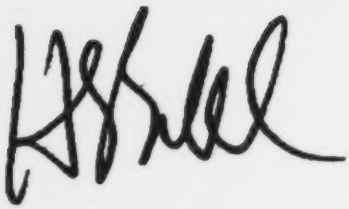

Helen McDonald

Secrétaire adjointe
Secteur des programmes économiques
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

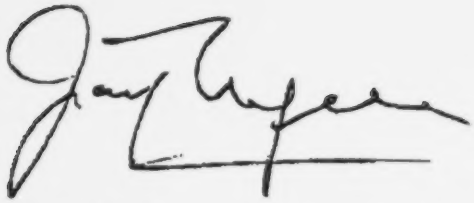

Jayson Myers

Premier vice-président et économiste en chef
Manufacturiers et Exportateurs du Canada

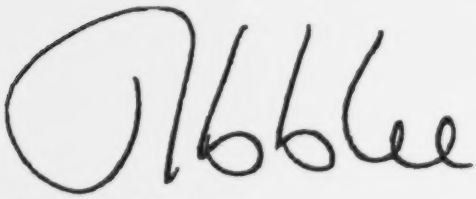

William (Bill) Robblee
Président
Greystone Energy Systems Inc.

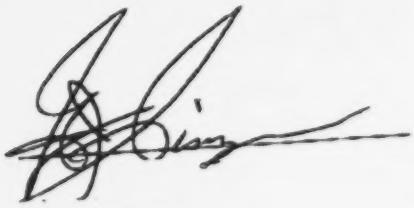

Greg Simpson

Président
Simpson Seeds Inc.

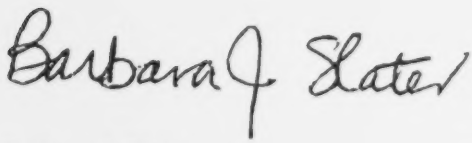

Barbara J. Slater

Commissaire adjointe
Direction générale des cotisations et des services à la clientèle
Agence du revenu du Canada

---

* M. Charles Nixon, sous-ministre adjoint, Opérations de l'assurance emploi, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), représentait le ministère aux deux premières réunions du Comité consultatif sur l'allégement du fardeau de la paperasserie.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

Défis 4

Possibilités 7

Progrès à mettre à profit 9

Mesures recommandées pour renforcer les progrès 12

- Leadership, coordination et collaboration 13
- Évaluation et production de rapports 14
- Réduction et simplification 15

Annexe A : Mandat du Comité consultatif 18

Annexe B : Résumé d'initiatives provinciales de réduction des formalités administratives 21

Annexe C : Ministères et organismes gouvernementaux agissant comme organismes de réglementation 26

Notes 27

INTRODUCTION

Dans l'économie du XXI[e] siècle, les pays qui s'imposeront comme chefs de file mondiaux seront ceux qui maintiendront un environnement propice à l'établissement et à la croissance d'entreprises novatrices. Le succès de ces entreprises repose non seulement sur les marchés, mais aussi sur les règlements et règles administratives utilisés par les gouvernements. Les économies prédominantes seront celles qui reconnaîtront que, si la réglementation est un outil important pour réaliser des objectifs en matière d'économie, d'environnement et de politique sociale, elle peut aussi nuire à l'innovation et créer inutilement des obstacles au commerce, à l'investissement et à l'efficacité économique si elle n'est pas élaborée ou administrée de façon judicieuse.

DÉFINITION DU FARDEAU DE LA PAPERASSERIE

Le « fardeau de la paperasserie » correspond au temps et aux ressources que les propriétaires, les cadres et le personnel des petites entreprises ou les experts-conseils consacrent pour comprendre les obligations en matière de présentation d'information ou les exigences administratives découlant des règlements gouvernementaux et s'y conformer. Pour l'entreprise, la paperasserie comprend le traitement et l'archivage de données, la préparation de formulaires et la présentation d'information aux divers ordres de gouvernement. Pour les pouvoirs publics, il s'agit de recueillir l'information qui leur permettra de surveiller la conformité des entreprises à ces exigences.

Le « fardeau » renvoie aux coûts administratifs qui s'ajoutent aux coûts liés à l'exploitation d'une entreprise au jour le jour. Il englobe les coûts supplémentaires assumés par les entreprises pour atteindre les objectifs de la réglementation.

L'expression « formalités administratives » est souvent employée pour désigner le fardeau de la paperasserie.

La réglementation impose aux entreprises deux types de coûts – ceux engagés pour respecter les exigences réglementaires et ceux découlant des obligations liées à la présentation d'information pour rendre compte de la conformité à ces exigences. (Les obligations en matière de présentation d'information, ou exigences administratives, correspondent aux dispositions législatives ou réglementaires en vertu desquelles une entreprise est tenue de présenter de l'information au gouvernement ou à des tierces parties.) Pour la plupart des petites entreprises, c'est le second type de coûts – les tâches consistant à remplir des formulaires, à demander des autorisations, à présenter régulièrement des déclarations et à tenir des registres à jour – qui représente le fardeau le plus lourd.

L'Initiative d'allégement du fardeau de la paperasserie, annoncée dans le budget de 2004, fournit un cadre pour l'allégement de ce fardeau. Ce cadre se traduira par des avantages durables pour les petites entreprises et fera en sorte qu'elles pourront plus facilement exercer leurs activités au Canada et ailleurs dans le monde. Le Comité consultatif sur l'allégement du fardeau de la paperasserie a été créé pour superviser l'Initiative et, en particulier, pour trouver des moyens pratiques et réalistes de réduire le fardeau des petites entreprises, ainsi que pour évaluer ce fardeau et effectuer des analyses comparatives permettant de surveiller régulièrement les progrès à l'avenir.

Le Comité consultatif s'est réuni trois fois depuis sa mise sur pied le 1[er] mars 2005. Au cours de sa première réunion, il a examiné les défis à relever et les possibilités qui l'attendent et a établi un plan d'action pour la première année de son mandat.

Conscients que le succès passe par une vision clairement établie, les membres du Comité consultatif ont élaboré l'énoncé de vision suivant, qui détermine l'objectif à long terme de l'allégement de la paperasserie :

Accroître la productivité économique en faisant du Canada un chef de file mondial pour ce qui est de l'administration efficace, efficiente et responsable de la conformité à la réglementation, grâce aux efforts concertés des gouvernements et des entreprises.

Le Comité consultatif a également adopté des principes directeurs qui devraient aider le gouvernement à élaborer les dispositions réglementaires et à en assurer le respect. On trouvera à l'annexe A ces principes directeurs et un énoncé du mandat global du Comité consultatif.

Figure 1
Répartition des entreprises selon le nombre d'employés, 2004

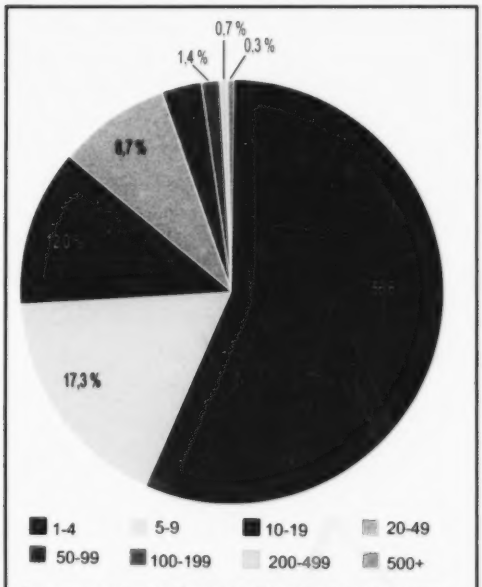

Source : Industrie Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, juillet 2005.

Par la suite, le Comité consultatif a examiné les efforts déployés antérieurement pour alléger le fardeau de la paperasserie au pays, analysé les pratiques exemplaires des pouvoirs publics au Canada et dans d'autres pays, examiné le point de vue du milieu des affaires et élaboré des outils pour recueillir davantage de données quantitatives. Le présent rapport, qui fait état des constats du Comité consultatif et des recommandations formulées par celui-ci jusqu'à maintenant, devrait être considéré comme l'assise des progrès à venir. L'allégement du fardeau de la paperasserie devrait, selon le Comité, constituer une démarche très complexe mettant à contribution de multiples acteurs et de nouvelles procédures pour concerter les efforts de chacun. Les changements requis, notamment sur le plan culturel et institutionnel, se feront graduellement. L'analyse à mener et les données de référence à établir au cours de la prochaine année, ainsi que le souci du leadership, de la coordination et de la collaboration, devraient donner l'élan voulu pour réaliser des progrès appréciables dans la réduction du fardeau administratif des petites entreprises.

Figure 2
Répartition de l'emploi dans le secteur privé selon la taille de l'entreprise, 2004

Source : Industrie Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, juillet 2005.

Le présent rapport décrit les défis inhérents à l'allégement du fardeau de la paperasserie, fait état des avantages que l'on obtiendra en s'engageant à apporter des changements et recommande des mesures pour élaborer une stratégie concrète afin de réduire les formalités administratives imposées aux petites entreprises du Canada. La mise en œuvre de cette stratégie aurait une incidence considérable, car le pays compte plus de deux millions de petites et moyennes entreprises (PME) qui bénéficieraient toutes d'une réduction de ce fardeau (figures 1 et 2). (Selon la définition retenue par Industrie Canada, les petites entreprises ont moins de 100 employés; celles de taille moyenne en comptent entre 100 et 499 et les grandes entreprises ont 500 employés ou plus.)

Conscients que le succès passe par une vision clairement établie, les membres du Comité consultatif ont élaboré l'énoncé de vision suivant, qui détermine l'objectif à long terme de l'allégement de la paperasserie :

Accroître la productivité économique en faisant du Canada un chef de file mondial pour ce qui est de l'administration efficace, efficiente et responsable de la conformité à la réglementation, grâce aux efforts concertés des gouvernements et des entreprises.

Le Comité consultatif a également adopté des principes directeurs qui devraient aider le gouvernement à élaborer les dispositions réglementaires et à en assurer le respect. On trouvera à l'annexe A ces principes directeurs et un énoncé du mandat global du Comité consultatif.

Figure 1
Répartition des entreprises selon le nombre d'employés, 2004

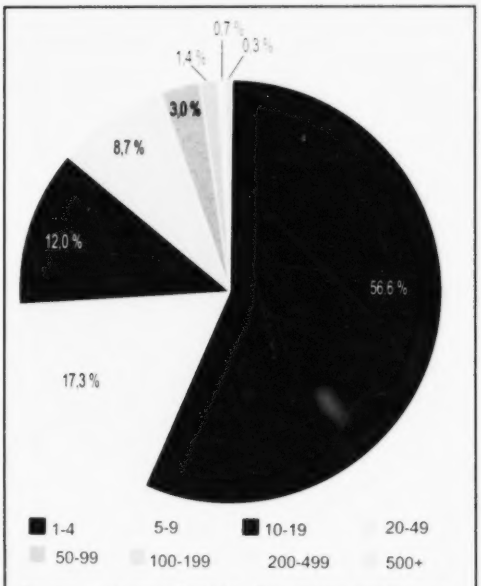

Source : Industrie Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, juillet 2005.

Par la suite, le Comité consultatif a examiné les efforts déployés antérieurement pour alléger le fardeau de la paperasserie au pays, analysé les pratiques exemplaires des pouvoirs publics au Canada et dans d'autres pays, examiné le point de vue du milieu des affaires et élaboré des outils pour recueillir davantage de données quantitatives. Le présent rapport, qui fait état des constats du Comité consultatif et des recommandations formulées par celui-ci jusqu'à maintenant, devrait être considéré comme l'assise des progrès à venir. L'allégement du fardeau de la paperasserie devrait, selon le Comité, constituer une démarche très complexe mettant à contribution de multiples acteurs et de nouvelles procédures pour concerter les efforts de chacun. Les changements requis, notamment sur le plan culturel et institutionnel, se feront graduellement. L'analyse à mener et les données de référence à établir au cours de la prochaine année, ainsi que le souci du leadership, de la coordination et de la collaboration, devraient donner l'élan voulu pour réaliser des progrès appréciables dans la réduction du fardeau administratif des petites entreprises.

Figure 2
Répartition de l'emploi dans le secteur privé selon la taille de l'entreprise, 2004

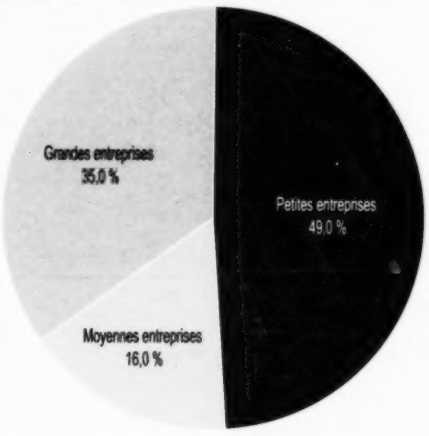

Source : Industrie Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, juillet 2005.

Le présent rapport décrit les défis inhérents à l'allégement du fardeau de la paperasserie, fait état des avantages que l'on obtiendra en s'engageant à apporter des changements et recommande des mesures pour élaborer une stratégie concrète afin de réduire les formalités administratives imposées aux petites entreprises du Canada. La mise en œuvre de cette stratégie aurait une incidence considérable, car le pays compte plus de deux millions de petites et moyennes entreprises (PME) qui bénéficieraient toutes d'une réduction de ce fardeau (figures 1 et 2). (Selon la définition retenue par Industrie Canada, les petites entreprises ont moins de 100 employés; celles de taille moyenne en comptent entre 100 et 499 et les grandes entreprises ont 500 employés ou plus.)

DÉFIS

La réglementation est utilisée par les gouvernements, de concert avec d'autres instruments tels que la taxation et la prestation de programmes et services, en vue d'atteindre d'importants objectifs d'intérêt public[1]. La réglementation peut aider les entreprises en créant un environnement où les transactions commerciales se déroulent de façon prévisible et en conformité avec le principe de la primauté du droit. Du point de vue des petites entreprises, toutefois, le fardeau découlant des procédures liées à la conformité aux règlements dépasse souvent les avantages obtenus.

En raison du fardeau associé aux formalités imposées par les gouvernements, les entreprises doivent détourner des ressources limitées d'activités lucratives, notamment l'innovation et le marketing de produits, pour les affecter à des activités non productives telles que la collecte de données, la préparation de formulaires et la présentation d'information. Et il arrive souvent que ces exigences ne prennent guère en compte le cycle d'exploitation des entreprises ou les autres exigences auxquelles l'entrepreneur doit consacrer du temps. On doit parvenir à un équilibre entre, d'une part, les avantages découlant de la gestion des comportements au moyen de règles, de normes, de lignes directrices et de codes variés, et d'autre part, le coût de la conformité pour les entreprises.

Figure 3
Coûts administratifs annuels par employé, selon la taille de l'entreprise

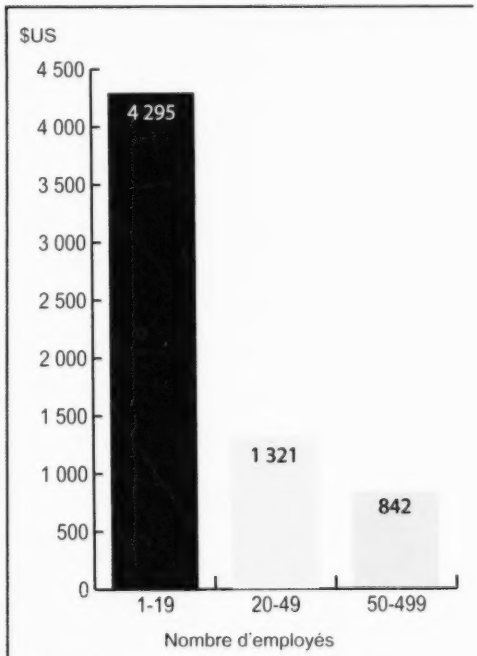

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *La paperasserie vue par les entreprises*, 2001.

Note : Moyenne pour 10 pays de l'OCDE. Les données pour le Canada ne sont pas connues.

> « À l'instar du secteur privé, qui a dû innover continuellement afin de pouvoir offrir des biens et services conçus expressément pour des groupes précis de consommateurs, le gouvernement doit adapter ses activités de façon à répondre aux besoins de ses clients. En outre, à mesure que l'État ajuste ses rôles aux nouvelles réalités, la fonction publique elle-même doit changer. Cela signifie notamment que la fonction publique doit adopter une culture plus sensible aux besoins des PME. »
>
> Président du Conseil du Trésor, *Réduire la paperasserie pour les PME – Une réforme durable*, octobre 1997.

De plus, la paperasserie impose aux petites entreprises des coûts disproportionnés. Selon une étude réalisée en 2001 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le coût de la paperasserie par employé est plus élevé pour les petites entreprises. Comme l'illustre la figure 3, les coûts sont cinq fois plus élevés dans le cas des entreprises qui comptent moins de 20 employés que pour celles en ayant 50 ou plus.

La réglementation est utilisée par les gouvernements, de concert avec d'autres instruments tels que la taxation et la prestation de programmes et services, en vue d'atteindre d'importants objectifs d'intérêt public[1]. La réglementation peut aider les entreprises en créant un environnement où les transactions commerciales se déroulent de façon prévisible et en conformité avec le principe de la primauté du droit. Du point de vue des petites entreprises, toutefois, le fardeau découlant des procédures liées à la conformité aux règlements dépasse souvent les avantages obtenus.

En raison du fardeau associé aux formalités imposées par les gouvernements, les entreprises doivent détourner des ressources limitées d'activités lucratives, notamment l'innovation et le marketing de produits, pour les affecter à des activités non productives telles que la collecte de données, la préparation de formulaires et la présentation d'information. Et il arrive souvent que ces exigences ne prennent guère en compte le cycle d'exploitation des entreprises ou les autres exigences auxquelles l'entrepreneur doit consacrer du temps. On doit parvenir à un équilibre entre, d'une part, les avantages découlant de la gestion des comportements au moyen de règles, de normes, de lignes directrices et de codes variés, et d'autre part, le coût de la conformité pour les entreprises.

Figure 3
Coûts administratifs annuels par employé, selon la taille de l'entreprise

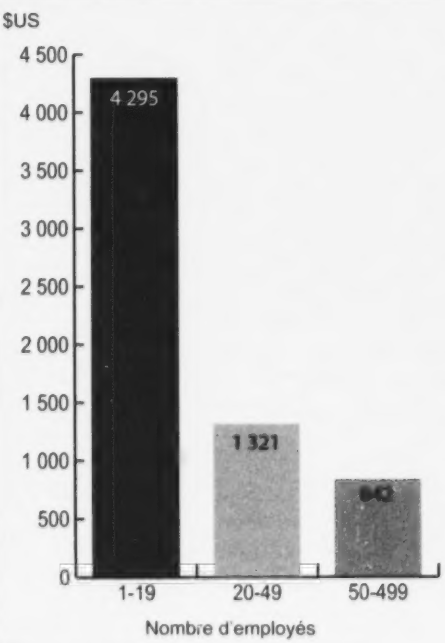

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *La paperasserie vue par les entreprises*, 2001.

Note : Moyenne pour 10 pays de l'OCDE. Les données pour le Canada ne sont pas connues.

> « À l'instar du secteur privé, qui a dû innover continuellement afin de pouvoir offrir des biens et services conçus expressément pour des groupes précis de consommateurs, le gouvernement doit adapter ses activités de façon à répondre aux besoins de ses clients. En outre, à mesure que l'État ajuste ses rôles aux nouvelles réalités, la fonction publique elle-même doit changer. Cela signifie notamment que la fonction publique doit adopter une culture plus sensible aux besoins des PME. »
>
> Président du Conseil du Trésor, *Réduire la paperasserie pour les PME – Une réforme durable*, octobre 1997.

De plus, la paperasserie impose aux petites entreprises des coûts disproportionnés. Selon une étude réalisée en 2001 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le coût de la paperasserie par employé est plus élevé pour les petites entreprises. Comme l'illustre la figure 3, les coûts sont cinq fois plus élevés dans le cas des entreprises qui comptent moins de 20 employés que pour celles en ayant 50 ou plus.

Par le passé, les pouvoirs publics du Canada ont reconnu les effets négatifs des formalités administratives et mis en place différentes mesures pour que les organismes de réglementation prennent en compte l'incidence de l'adoption ou de la modification de règlements sur les entreprises. Afin d'alléger le fardeau des petites entreprises, des outils tels que le Test de l'impact sur les entreprises et le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation font maintenant partie intégrante de la procédure d'approbation réglementaire. Toutefois, ces outils ne sont efficaces que pour mesurer l'incidence d'un règlement ou d'une série d'exigences en particulier – ils ne prennent pas en compte les effets cumulatifs du fardeau administratif dans son ensemble. Bien qu'une nouvelle exigence puisse avoir une incidence minimale en soi, on doit examiner ses effets par rapport à la multitude d'autres exigences imposées par les différents ministères et organismes gouvernementaux.

Estimation initiale du coût des formalités administratives et de la conformité à la réglementation

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a récemment tenté de chiffrer le coût de la conformité à la réglementation pour les entreprises canadiennes. D'après une enquête menée auprès de plus de 5 500 membres de cette organisation, la Fédération évalue à 33 milliards de dollars le coût annuel total à cet égard.

Les petites entreprises confirment qu'aucun règlement ni série de règlements en particulier n'impose une part démesurée du fardeau global. En fait, c'est l'incidence cumulative de la conformité à une multitude d'exigences qui constitue le fardeau. Comme il est difficile de cibler les domaines prioritaires sur lesquels devrait porter la réforme, les approches systémiques de portée générale seront les plus efficaces pour réduire le fardeau administratif.

Pour faire des affaires au Canada, il faut respecter les exigences imposées par trois paliers de pouvoirs publics – les administrations fédérales, provinciales ou territoriales et municipales. Selon une enquête menée en 2004 auprès du milieu des affaires, 83 % des interactions des entreprises avec le gouvernement touchaient la conformité et plus de 50 % de ces interactions faisaient intervenir plus d'un palier de pouvoir public[2]. Il est par conséquent crucial de coordonner les efforts déployés pour réduire les formalités administratives imposées par l'ensemble des pouvoirs publics : les gouvernements doivent reconnaître conjointement la nature du problème et s'entendre pour travailler de façon intégrée à changer les choses à long terme.

Au Canada, le manque de données utiles récentes, à la fois qualitatives et quantitatives, vient compliquer l'élaboration de politiques appropriées.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a pris des mesures importantes pour tenter de recueillir des données sur le coût des formalités administratives et de la conformité à la réglementation. Dans le cadre de l'enquête menée en 2005 auprès de ses membres, 65 % des répondants ont mentionné que la réglementation gouvernementale et les formalités administratives constituent l'une de leurs principales préoccupations, devancées uniquement par le fardeau fiscal. Dans une enquête de suivi réalisée par la FCEI pendant l'été 2005, les petites entreprises ont indiqué que les formalités les plus lourdes au niveau fédéral concernent la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), les charges sociales, l'impôt sur le revenu,

les relevés d'emploi et les enquêtes de Statistique Canada. Au niveau provincial, les répondants ont mentionné l'indemnisation des accidentés du travail, la taxe de vente provinciale, la taxe de vente harmonisée, les normes d'emploi et l'inscription des entreprises. Enfin, au niveau municipal, l'impôt foncier et les permis de construction ou de rénovation constituent les principales préoccupations des répondants. Par ailleurs, l'enquête a établi à 33 milliards de dollars le coût estimatif de la conformité à la réglementation pour toutes les entreprises du Canada[3].

Malgré les efforts déployés par tous les pouvoirs publics du pays pour mettre en place un système réglementaire plus efficace, il semble que la situation empire. D'après l'enquête de la FCEI, le pourcentage de répondants selon lesquels le fardeau réglementaire s'est alourdi au cours des trois années précédentes varie entre 46 % en Colombie-Britannique et 66 % en Alberta (figure 4).

Le coût de la conformité aux obligations en matière de présentation d'information est difficile à mesurer, mais sur le plan stratégique, il est clair que l'on doit mieux chiffrer l'incidence de la présentation d'information concernant la conformité à la réglementation pour les entreprises, en particulier celles de petite taille. Il faut pouvoir mesurer les éléments pour ensuite y répondre. La publication régulière de mesures pangouvernementales permettrait aux ministères et organismes gouvernementaux agissant comme organismes de réglementation de mieux analyser et évaluer l'incidence des formalités administratives sur les petites entreprises, d'élaborer des initiatives pour réduire cette incidence et de suivre les progrès au fil du temps. De plus, si l'on mesurait l'incidence de la paperasserie, les pouvoirs publics seraient davantage responsables envers les entreprises pour ce qui est d'accomplir des progrès dans la réduction de ce fardeau.

Figure 4
Enquête auprès des membres de la FCEI sur le coût des formalités administratives et de la conformité à la réglementation

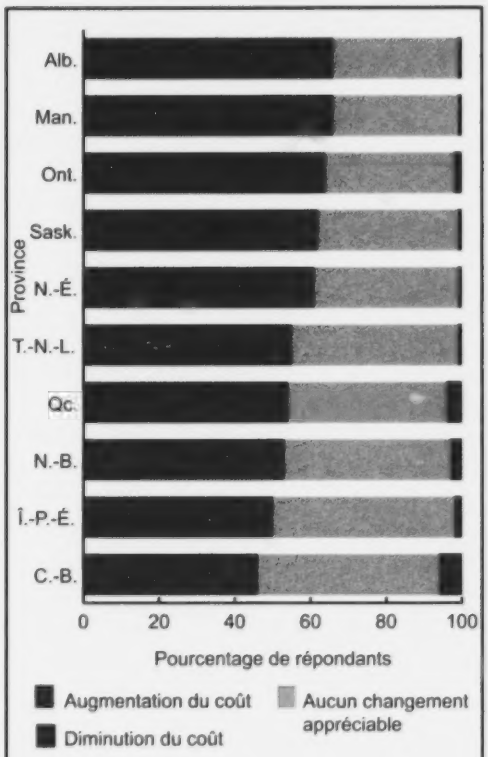

Source : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *La prospérité ligotée par une réglementation excessive*, 2005.

Le Comité consultatif sait qu'il est important de mettre au point des outils de mesure fiables et d'appuyer l'Enquête sur le coût de la conformité à la réglementation menée par Statistique Canada. Le questionnaire d'enquête a été distribué à plus de 30 000 PME à l'automne 2005 et les résultats préliminaires devraient être publiés au cours de l'été 2006. Le Comité prévoit de rendre compte des conclusions de cette enquête en 2006, dans son deuxième rapport d'étape annuel.

POSSIBILITÉS

L'expérience internationale montre qu'il est possible d'obtenir du succès et que l'allégement du fardeau de la paperasserie peut se traduire par des avantages appréciables. Par exemple, selon des données fournies par des pays de l'OCDE, une réforme des obligations en matière de présentation d'information peut s'avérer efficace pour accroître la rentabilité économique et l'innovation, améliorer la flexibilité et la croissance potentielle à l'échelle de l'économie et accroître le bien-être des consommateurs et les choix qui leur sont offerts[4].

Selon une étude menée en 2005 par la Banque mondiale en Suède, au Royaume-Uni, en Norvège, en Belgique et aux Pays-Bas, de 8 à 11 % des dépenses publiques étaient affectées à l'administration des règlements régissant les entreprises. Cette étude a révélé qu'une réduction de 15 % des formalités administratives permettrait d'obtenir une baisse de l'ordre de 1,2 à 1,8 % des dépenses publiques de ces pays[5].

On a constaté qu'un effort concerté pour réduire le fardeau de la paperasserie améliore l'efficacité de la réglementation et diminue les coûts pour les gouvernements. Compte tenu de la nature horizontale des problèmes associés à ce fardeau, une coordination s'impose entre les ministères et organismes gouvernementaux. Il faut aussi une communication accrue entre les pouvoirs publics, grâce à des canaux nouveaux ou bien établis, pour partager l'information, réduire les chevauchements et doubles emplois et harmoniser les exigences. Dans certains pays, ces canaux de communication ont déjà été mis en place dans le contexte de cadres institutionnels bien conçus, mais tel n'est pas le cas au Canada. L'élaboration de ces cadres a porté fruit lorsqu'il s'accompagnait d'un solide leadership au sein du gouvernement et d'un appui politique. En outre, d'après une étude menée en 2003 par l'OCDE sur les pratiques exemplaires internationales de réduction des formalités administratives, le succès des groupes consultatifs externes et le degré d'adhésion à leurs recommandations reposent largement sur un tel leadership et appui[6].

En matière de conformité à la réglementation, les entreprises veulent avoir de l'information, des systèmes et des services adaptés à leurs besoins et non à ceux des pouvoirs publics. Elles sont favorables à une approche pangouvernementale, qui leur permet de connaître toute la gamme des règles et des règlements à respecter et grâce à laquelle les transactions peuvent se dérouler de façon intégrée, peu importe le ministère, l'organisme gouvernemental ou le palier de gouvernement qui est responsable de l'exigence. Les entreprises veulent que les pouvoirs publics les considèrent comme des clients avec lesquels ils entretiennent une relation bilatérale où chaque partie ajoute une valeur à l'organisation et aux activités de l'autre partie.

Les efforts déployés à l'heure actuelle pour réformer la réglementation sont louables, mais il faut accorder davantage d'attention à la réduction du fardeau administratif excessif pour les entreprises. Les intervenants travaillent souvent sans guère tenir compte de l'incidence cumulative. Pour réaliser des progrès appréciables, le Canada doit aller au-delà des efforts individuels pour adopter une approche coordonnée et intégrée qui transformera véritablement la nature de l'interaction des entreprises et du gouvernement.

Pratiques exemplaires internationales

En **Belgique**, l'Agence pour la simplification administrative a été créée par voie législative en 1997, sous l'égide du premier ministre, pour promouvoir l'entrepreneuriat en mesurant et en réduisant les formalités administratives. Un réseau de représentants de différents ministères épaule l'Agence en coordonnant des projets de simplification au sein de la fonction publique et des projets de cybergouvernement horizontaux pour les entreprises. L'Agence rend compte des propositions de simplification à un groupe de travail ministériel dont la présidence est assurée par le premier ministre.

En 2003, chaque ministère des **Pays-Bas** était tenu de présenter au parlement un plan proposant des mesures pour réduire de 25 % en quatre ans le fardeau administratif des entreprises. Selon les calculs du bureau néerlandais d'analyse de la politique économique, cette réduction ferait grimper de 1,5 % le produit intérieur brut du pays et rehausserait de 1,7 % la productivité de sa main-d'œuvre.

En somme, le Canada doit relever le défi de l'allégement du fardeau de la paperasserie en transformant la nature de ses interactions et relations liées à la réglementation. Le fait de traiter avec le gouvernement prend beaucoup de temps et c'est une tâche de plus en plus complexe. Il faut réduire la complexité des exigences réglementaires, assurer des services de soutien pour un grand nombre d'administrations publiques et de programmes, réduire les chevauchements et les doubles emplois et harmoniser le plus possible les exigences réglementaires. En réduisant le temps que les entreprises prennent pour se conformer aux obligations en matière de présentation d'information, on accroîtra la productivité et, en bout de ligne, la prospérité pour le Canada.

PROGRÈS À METTRE À PROFIT

Les efforts déployés par le passé pour réduire le fardeau administratif au Canada ont fait ressortir la nécessité d'accorder une attention soutenue à la concertation des efforts, d'opérer un changement de culture et de veiller à ce que les gouvernements remettent continuellement en question leurs obligations en matière de présentation d'information[7]. On a réalisé des progrès appréciables, en particulier pour ce qui est de la mise en place d'une interface à l'échelle du gouvernement pour les entreprises.

L'initiative Gouvernement en direct (GED) a amélioré la prestation des services fédéraux utilisés le plus fréquemment en les offrant en ligne. L'utilisation de ces services, la satisfaction manifeste des utilisateurs et le leadership reconnu du Canada dans le domaine du cybergouvernement ont prouvé la valeur de l'approche adoptée par le gouvernement en matière de services en ligne. En outre, l'initiative GED a jeté les bases de la transformation des services en segmentant les services offerts aux principaux groupes clients et en élaborant une plateforme commune pour tous les ministères et organismes fédéraux. Il sera essentiel de tirer parti de cet atout pour alléger le fardeau de la paperasserie.

Le portail Entreprises Canada a été lancé pour aider les entreprises à se retrouver dans le dédale des mandats, des rôles réglementaires et des options en matière de services qui font intervenir les pouvoirs publics des différents paliers et une foule d'organisations. Ce portail remplit l'engagement de l'initiative GED consistant à harmoniser l'ancien Portail des affaires avec les Centres de services aux entreprises du Canada. Cette présentation simple et intuitive des relations entre le gouvernement et les entreprises vise à favoriser le libre-service, à simplifier la gestion des affaires publiques, à améliorer la conformité aux exigences réglementaires et à réduire le temps que les entreprises passent à trouver l'information voulue.

Grâce à l'initiative Gouvernement en direct, les entreprises peuvent présenter par Internet l'information se rapportant aux aspects suivants :

- ✓ inscription et constitution en société d'une entreprise;
- ✓ production des déclarations d'impôt sur le revenu des sociétés et des feuillets T4;
- ✓ production des déclarations de taxe sur les produits et services (TPS) ou de taxe de vente harmonisée (TVH) et transmission des versements;
- ✓ transmission des données des relevés d'emploi;
- ✓ présentation des demandes de marque de commerce et de droit d'auteur.

De plus, différents ministères, notamment Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC), ont fait des progrès dans la rationalisation de leurs services pour améliorer l'interaction avec les clients et réduire le coût de la conformité aux règlements. Par exemple, comme les entreprises ont déclaré que le Relevé d'emploi constitue un irritant majeur, RHDCC a introduit de nouvelles règles pour réduire le fardeau et faciliter la présentation d'information grâce à la transmission par voie électronique. À présent, 6 % des relevés d'emploi sont transmis par l'intermédiaire du site « RE Web » et 15 % de relevés supplémentaires passent par le programme « RE Laser ». On concentre

maintenant les efforts sur l'adhésion accrue à ces services et la collaboration avec les intervenants afin d'améliorer cette application et les fonctions connexes.

L'introduction du numéro d'entreprise est un exemple éloquent au sein de l'Agence du revenu du Canada. Désormais, un seul numéro d'entreprise cliente est utilisé pour l'impôt sur le revenu des sociétés, la TPS, les retenues à la source et les comptes d'importation et d'exportation, ce qui a permis d'accélérer et de simplifier l'inscription tout en réduisant les doubles emplois. Certaines provinces travaillent actuellement en collaboration avec l'ARC à élargir l'utilisation du numéro d'entreprise et à mettre en place un service fédéral-provincial à guichet unique.

Le réaménagement du contenu du site Web et le remaniement de son infrastructure sont d'autres initiatives lancées par l'ARC pour aider les entreprises à comprendre la législation fiscale et à s'y conformer. Le site Web de l'Agence a été doté d'une interface intuitive qui aide les utilisateurs à se retrouver dans les renseignements fiscaux utiles et leur donne accès aux formulaires et aux publications sous forme électronique.

Le service PerLE (Permis et licences électroniques d'entreprises), offert par l'intermédiaire du portail Entreprises Canada, est une autre solution novatrice qui témoigne de l'importance de la coordination pangouvernementale au Canada. Grâce à ce service Web qui en est encore à l'étape pilote, les petites entreprises peuvent générer une liste séquentielle et personnalisée des permis et licences qu'elles doivent obtenir auprès des trois ordres de gouvernement afin d'exercer certaines activités commerciales ou de lancer une entreprise au Canada. Les fonctions de PerLE reposent sur un répertoire complet des services et des procédures qui appuie le développement d'un service d'information partagé et aide à mettre en évidence les possibilités de réduction des chevauchements et des doubles emplois.

Le Regroupement de la réglementation est un autre service offert par l'intermédiaire du site Web Entreprises Canada. Ce portail aide les entreprises à déterminer et à comprendre les obligations à respecter. Il leur propose un site unique centré sur les clients, qui renferme des résumés en langage clair de certains règlements fédéraux et permet de consulter les règlements en faisant des recherches par mot-clé, par sujet, par secteur ou par ministère ou organisme.

L'exemple le plus récent et le plus important de transformation de la prestation de services est celui de Service Canada, qui s'adresse toutefois aux citoyens canadiens. Ce nouvel organisme créé en septembre 2005 a pour objet d'assurer un meilleur service à guichet unique à un nombre accru de Canadiens au sein d'un plus grand nombre de collectivités, dans un climat respectueux et courtois. Au fil du temps, il rassemblera les services et les programmes au niveau fédéral pour permettre aux Canadiens d'obtenir plus facilement l'aide dont ils ont besoin, par téléphone, par Internet ou en personne.

Dans le domaine de la réforme réglementaire, l'initiative de la réglementation intelligente a été lancée en 2002, au moment où le Canada s'engageait à renouveler la réglementation pour l'adapter à la conjoncture socioéconomique. Cette initiative vise à mettre en place un système réglementaire plus efficace pour protéger la santé et la sécurité de tous les Canadiens, contribuer à un

environnement propre et durable et mettre en place les conditions propices à une économie novatrice et concurrentielle. Elle regroupe une série de projets visant à renforcer la politique, les processus, les outils et les collectivités qui sont nécessaires à l'obtention d'un haut niveau de rendement de la réglementation et facilitent l'amélioration continue[8]. L'initiative de la réglementation intelligente a considérablement mis en évidence la réforme réglementaire en général et la nécessité d'alléger le fardeau associé à la conformité à la réglementation en particulier. Elle a également rehaussé les attentes en ce qui a trait aux progrès réels sur le front de l'allégement du fardeau de la réglementation[9].

« La réglementation intelligente changera notre façon de réglementer, d'établir des priorités, d'assurer la coordination entre les administrations et de mesurer le rendement. [...] La réglementation intelligente abordera les politiques dans une perspective holistique et verra à favoriser la conformité. Le processus dans son ensemble devenant plus facile à comprendre, nous améliorerons aussi la transparence pour que les Canadiens et les Canadiennes sachent qui est responsable de quoi et vers qui se tourner pour obtenir des réponses à leurs questions. »

Plan de mise en œuvre de la réglementation intelligente du gouvernement du Canada
Discours du président du Conseil du Trésor
Le 24 mars 2005

Certains gouvernements provinciaux ont déjà pris des mesures énergiques pour réduire le fardeau réglementaire des entreprises. L'annexe B donne des exemples des efforts déployés dans le domaine.

Tous les exemples ci-dessus illustrent de façon positive et concrète les efforts déployés par les pouvoirs publics pour réduire les formalités administratives. Le Comité consultatif fait l'éloge des nombreuses organisations de toutes les régions du pays qui sont déterminées à moderniser les méthodes de travail et la prestation de services et à former des partenariats pour réduire les formalités administratives et le temps que leurs clients doivent y consacrer, notamment les entreprises. Le Comité reconnaît par ailleurs que certains ministères, soucieux d'assurer une amélioration continue, ont désigné des porte-parole pour promouvoir davantage les efforts déployés afin d'alléger le fardeau de la paperasserie.

MESURES RECOMMANDÉES POUR RENFORCER LES PROGRÈS

La suite du présent rapport traite des mesures supplémentaires que l'on peut prendre ou qui s'imposent. Par exemple, il ne suffit pas que quelques ministères et organismes gouvernementaux aient pris des mesures dans le but d'alléger le fardeau de la paperasserie pour les entreprises. On doit non seulement mobiliser les différents pouvoirs publics afin qu'ils transforment ensemble les interactions avec les entreprises, mais aussi opérer un changement de culture et mettre en place un cadre à l'intérieur duquel s'inscriront la réforme et la simplification administratives. En particulier, le Comité consultatif a constaté que les gouvernements ne procèdent pas systématiquement à un examen complet des formalités administratives ni à la présentation d'information détaillée sur le sujet.

En premier lieu, le Canada doit adopter une vision nationale plus claire pour alléger le fardeau de la paperasserie tout en assurant un solide leadership et en adoptant une approche transversale. Cette vision doit prévoir un cadre pour orienter davantage la transformation des interactions du gouvernement avec les entreprises, ainsi que des stimulants pour améliorer la coordination et la collaboration entre les organismes de réglementation, pour rationaliser et simplifier les exigences administratives et pour mettre au point conjointement les outils de mesure voulus afin d'évaluer les progrès accomplis au chapitre de la réduction du fardeau administratif imposé aux petites entreprises.

Bref, le Canada doit modifier le mode d'administration de la réglementation dans l'ensemble des ministères et pouvoirs publics. Le Comité consultatif recommande donc de prendre des mesures sur trois fronts :

- *Leadership, coordination et collaboration* – permettre au gouvernement et aux entreprises de fixer des buts, de partager des idées et de coordonner les initiatives conjointes;
- *Évaluation et production de rapports* – établir des mesures objectives en ce qui a trait aux buts à atteindre, déposer des plans d'action et présenter des rapports annuels sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces buts;
- *Réduction et simplification* – travailler conjointement à mettre en œuvre des stratégies pour obtenir des résultats.

La section suivante décrit les différents volets de l'approche proposée et recommande des mesures pour faire avancer les choses dans chaque volet.

LEADERSHIP, COORDINATION ET COLLABORATION

Le Comité consultatif est d'avis que l'exercice d'un solide leadership par les ministres et les hauts fonctionnaires, ainsi qu'un engagement à long terme en faveur d'une vision commune sont essentiels pour réaliser les objectifs d'allégement de la paperasserie.

Recommandation nº 1 : **Prendre un engagement à long terme en faveur d'une vision commune**

Le Comité consultatif recommande la vision suivante pour réduire le fardeau de la paperasserie au Canada :

Accroître la productivité économique en faisant du Canada un chef de file mondial pour ce qui est de l'administration efficace, efficiente et responsable de la conformité à la réglementation, grâce aux efforts concertés des gouvernements et des entreprises.

Recommandation nº 2 : **Désigner des porte-parole**

Le Comité consultatif exhorte les ministres responsables des ministères et organismes gouvernementaux agissant comme organismes de réglementation* à promouvoir la réduction des formalités administratives et à désigner des hautsfonctionnaires pour mettre en œuvre l'Initiative d'allégement du fardeau de la paperasserie grâce à des démarches tant conjointes qu'autonomes. Ces champions devraient également faire participer des représentants du secteur privé aux efforts de réduction des formalités administratives.

Recommandation nº 3 : **Intensifier la collaboration et la coordination à l'échelle de l'administration fédérale et avec les autres ordres de gouvernement pour déterminer les exigences en matière de présentation d'information liées à la réglementation et le mode de collecte de cette information**

Le Comité consultatif considère que le gouvernement devrait modifier la façon dont il traite avec les entreprises, de manière à alléger les formalités administratives. Il s'agit d'adopter, en matière de conformité, une seule approche centrée sur les clients pour l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux et de mettre en place, pour les services gouvernementaux aux entreprises, un cadre propre à améliorer la communication, la collaboration et la responsabilité conjointe à l'égard des résultats. En particulier, le Comité recommande d'améliorer la coordination et la collaboration à l'échelle du gouvernement, comme le font des initiatives telles que le numéro d'entreprise, PerLE et Service Canada.

* Voir l'annexe C, Ministères et organismes gouvernementaux agissant comme organismes de réglementation.

ÉVALUATION ET PRODUCTION DE RAPPORTS

Le Comité consultatif est convaincu que l'établissement de cibles favorisera les progrès. On devrait fixer des cibles pour la réduction des formalités administratives à l'échelle des ministères et dans l'ensemble du gouvernement et établir des points de référence pour suivre les progrès accomplis dans l'atteinte de ces cibles.

Recommandation nº 4 : **Mesurer le fardeau de la paperasserie**

L'Enquête sur le coût de la conformité à la réglementation fournira de précieuses données quantitatives sur le coût de la conformité aux principaux règlements. Des approches ou données quantitatives supplémentaires pourront aider à mettre en évidence des obligations lourdes en matière de présentation d'information qui s'ajouteront à celles révélées par l'Enquête. Le Comité consultatif recommande que le gouvernement explore des mesures propres à améliorer l'Enquête et utilise des outils de mesure supplémentaires pour évaluer l'incidence des formalités administratives sur les petites entreprises et suivre les progrès accomplis dans l'allégement de ce fardeau.

Dans la mesure du possible, les outils de mesure devraient permettre d'effectuer une évaluation quantitative du fardeau de la paperasserie pour les entreprises et d'établir un point de référence pour suivre les progrès accomplis au fil du temps. Les résultats des outils de mesure doivent être transparents et communiqués au public.

Recommandation nº 5 : **Établir une cible globale de réduction**

En ce qui a trait à la réduction du fardeau, il faudrait établir une cible globale de 20 % à atteindre dans un délai précis. Le Comité consultatif estime qu'il s'agit d'une cible raisonnable et réaliste, compte tenu des estimations actuelles du coût lié au fardeau de la paperasserie, notamment l'estimation de 33 milliards de dollars établie par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. On doit suivre de près les progrès accomplis dans l'atteinte de la cible globale en utilisant un outil de mesure digne de foi, comme l'Enquête, en fonction des stratégies de réduction individuelles élaborées par les différents ministères et organismes gouvernementaux.

Recommandation nº 6 : **Établir des cibles de réduction ministérielles**

Chaque ministère ou organisme devrait s'efforcer d'établir des cibles qui lui sont propres pour contribuer à la réduction globale de 20 % du fardeau administratif et élaborer des plans d'action annuels pour atteindre ces cibles. Les cibles devraient être fondées sur des données quantitatives communes dignes de foi pour évaluer le fardeau de la paperasserie. À compter de 2007, l'information sur les progrès accomplis dans l'atteinte de ces cibles devrait être communiquée dans des documents accessibles au public, notamment les rapports ministériels sur le rendement, et affichée dans le site Web des ministères. Le Comité consultatif a l'intention de présenter dans ses propres rapports d'étape annuels les cibles ministérielles et les progrès accomplis.

Le Comité consultatif recommande en outre que le gouvernement impose un moratoire sur tout fardeau administratif supplémentaire, jusqu'à ce que les ministères aient déposé leurs plans d'action.

RÉDUCTION ET SIMPLIFICATION

Le Comité consultatif exhorte le gouvernement à mettre en place un éventail de mesures supplémentaires pour alléger le fardeau de la paperasserie imposé aux entreprises.

Recommandation nº 7 : **Promouvoir une réduction du fardeau de la paperasserie et limiter la croissance future de ce fardeau grâce à l'initiative de la réglementation intelligente**

Le Comité consultatif reconnaît les travaux importants menés sous l'égide de l'initiative de la réglementation intelligente. Il appuie les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour examiner et mettre à jour la politique de réglementation canadienne et recommande que l'on prenne rapidement les mesures suivantes :

- reformuler les exigences réglementaires « en langage simple »;
- réduire le nombre d'obligations en matière de présentation d'information prévues par la réglementation*;
- regrouper ou combiner les obligations en matière de présentation d'information;
- moduler les obligations en matière de présentation d'information imposées aux petites entreprises, pour éviter que celles-ci ne subissent des répercussions disproportionnées (p. ex., les exigences de présentation des déclarations relatives à la taxe sur les produits et services pourraient varier selon le niveau de revenu généré par les entreprises);
- utiliser une définition commune pour les termes commerciaux figurant dans les différentes lois fédérales.

Le Comité consultatif est par ailleurs favorable à l'engagement proposé dans le cadre de l'initiative de la réglementation intelligente, en vue de renforcer le système de gestion de la réglementation en précisant bien à la population canadienne la manière dont le gouvernement édicte ses règlements, ainsi qu'en énonçant clairement les responsabilités des ministères et des organismes gouvernementaux à toutes les étapes de la gestion des règlements. En ce qui concerne l'allégement du fardeau administratif, le Comité consultatif recommande que les ministères et organismes gouvernementaux soient responsables des aspects suivants :

- établir le bien-fondé des obligations en matière de présentation d'information;
- peser les avantages des obligations en matière d'information en regard des coûts qu'elles imposent aux entreprises et au gouvernement;
- déterminer l'utilité, le succès et la rentabilité des programmes existants qui aident les entreprises à se conformer à leurs obligations en matière de présentation d'information.

De surcroît, le Comité consultatif recommande que le gouvernement envisage les mesures suivantes au moment d'imposer de nouvelles obligations en matière de présentation d'information :

- effectuer une analyse coût-avantages pour comprendre les répercussions des obligations en matière de présentation d'information sur les entreprises;
- remplacer ou éliminer une obligation en matière d'information chaque fois que l'on impose une nouvelle exigence;

*Le terme *réglementation* est employé dans un sens large. Il englobe tous les instruments juridiques qu'utilise le gouvernement pour imposer des obligations ou des contraintes aux membres du secteur privé (p. ex., les règles juridiques, les lois, les décrets et les autres règlements ministériels).

- formuler en langage clair les obligations en matière de présentation d'information et les règlements connexes;
- consulter les parties intéressées lors de la création d'une obligation en matière d'information;
- établir une limite de temps que le gouvernement devra respecter pour répondre aux renseignements présentés par les entreprises conformément aux obligations en matière de présentation d'information qui leur sont imposées.

Recommandation nº 8 : **Établir un inventaire collectif des obligations en matière de présentation d'information**

Le Comité consultatif recommande que l'on envisage d'établir un inventaire collectif faisant état de toutes les *obligations en matière de présentation d'information* imposées aux petites entreprises en vertu des lois et règlements. Cet inventaire devrait recenser les *obligations en matière de présentation d'information*, et non les règlements en soi. Il jetterait les bases des mesures suivantes :

- évaluer les obligations pour s'assurer qu'elles permettent de répondre de façon efficace et durable aux objectifs stratégiques visés;
- mettre au point d'autres données quantitatives pour évaluer le fardeau imposé aux petites entreprises par les obligations.

Recommandation nº 9 : **Faciliter les interactions grâce à l'offre de services aux entreprises**

Le Comité consultatif recommande que le gouvernement continue de lancer des initiatives concrètes pour faciliter les activités que les entreprises doivent mener pour respecter leurs obligations en matière de présentation d'information. Il faudrait élaborer de nouveaux services centrés sur les clients en utilisant différentes techniques, par exemple :

- prévoir des points d'accès à guichet unique (physiques et électroniques) pour communiquer de l'information sur les exigences et les changements réglementaires;
- établir des limites de temps pour la prise de décisions administratives par le gouvernement (p. ex., les normes de service régissant les interactions du gouvernement avec les entreprises);
- utiliser des mécanismes faisant appel aux technologies de l'information et des communications (p. ex., des portails, des bases de données et des applications Web) pour l'information relative à la réglementation et les opérations à effectuer;
- adopter des pratiques et des mécanismes qui facilitent l'échange et la réutilisation, à l'échelle du gouvernement, de l'information produite par les entreprises.

Recommandation nº 10 : **Mener une consultation pour recueillir les propositions visant l'allégement des formalités administratives**

Le Comité consultatif recommande que le gouvernement consulte le secteur privé sur la conception et la mise en œuvre des programmes se rapportant aux recommandations formulées ci-dessus. La consultation pourrait être menée par les différents ministères ou sous l'égide de l'Initiative d'allégement du fardeau de la paperasserie.

ANNEXE A : MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF

La présidence du Comité consultatif sur l'allégement du fardeau de la paperasserie est assurée conjointement par le sous-ministre adjoint du Secteur de la politique d'Industrie Canada et un haut dirigeant de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Le Comité compte 14 membres qui représentent les secteurs public et privé, notamment des propriétaires de petites entreprises, des entrepreneurs, des associations du milieu des affaires, ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux. Il compte également des chercheurs en politique qui participent à l'étude des petites entreprises.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Comité consultatif et ses membres, consultez le site Web **www.reduirepaperasserie.gc.ca**

Mission du comité consultatif

- Aider le gouvernement à prendre des mesures propres à améliorer l'efficacité de la réglementation, c'est-à-dire à atteindre les objectifs visés à un coût administratif moindre pour les entreprises.
- Formuler des avis au gouvernement sur les décisions qui limiteront ou réduiront le fardeau démesuré de la paperasserie imposé aux petites entreprises et ses effets néfastes sur l'entrepreneuriat et le développement de ces entreprises.
- En tenant compte du point de vue et des arguments d'un large éventail d'intervenants des secteurs public et privé, aider à comprendre les répercussions du fardeau réglementaire sur la performance des entreprises et la croissance économique et renforcer la priorité accordée à cette question par les pouvoirs publics.

Le Comité consultatif a été formé par suite du budget de 2004, dans lequel le gouvernement du Canada s'était engagé à créer un nouveau groupe de travail public-privé chargé d'alléger concrètement le fardeau administratif des petites entreprises. Le mandat du Comité consultatif va dans le sens de cet engagement :

- trouver des idées pratiques et réalisables à mettre en œuvre à court terme;
- mettre au point un mécanisme d'évaluation du fardeau de la paperasserie imposé aux petites et moyennes entreprises;
- évaluer et surveiller régulièrement les progrès accomplis au chapitre de la réduction du fardeau de la paperasserie;
- rendre compte des résultats aux comités parlementaires pertinents.

Le Comité consultatif s'appuie sur des principes de base, établis et approuvés par chacun de ses membres, pour orienter ses travaux. Grâce à ces principes, il peut inciter les secteurs public et privé à prendre les mesures suivantes.

Adopter le point de vue de l'entreprise. Voir les exigences administratives du point de vue de ceux qui doivent s'y conformer. Cela signifie qu'il faut se demander si les nouvelles procédures et les nouveaux mécanismes de prestation contribuent réellement à réduire la paperasserie. À terme, le principal objectif doit être de rationaliser, de simplifier et de réduire le coût de conformité global pour les entreprises.

Adopter une perspective globale. C'est l'incidence cumulative de la paperasserie administrative qui importe. Par conséquent, les ministères et organismes fédéraux et provinciaux et les administrations municipales doivent déployer des efforts

concertés pour harmoniser et rationaliser les approches réglementaires et parvenir en bout de ligne à regrouper les ressources dans un guichet unique à l'intention des entreprises pour les autorisations et les déclarations relatives à la réglementation.

Déterminer les avantages pour les entreprises et le gouvernement. Montrer que le fait d'alléger le fardeau de la paperasserie pour les entreprises présente également des avantages pour le gouvernement et l'économie canadienne.

Apporter un point de vue professionnel objectif. Bien que le fardeau de la paperasserie entraîne une multitude d'expériences et de frustrations personnelles, les membres concentreront leurs efforts sur des initiatives qui peuvent avoir des retombées positives sur le plus grand nombre de petites entreprises. Les avis et les recommandations seront impartiaux et s'appuieront sur des discussions objectives et éclairées.

Compter sur les marchés. Les méthodes axées sur le marché permettent d'assouplir la façon dont on peut se conformer aux règlements et le prouver; elles peuvent aussi être moins onéreuses que les règles prescrites. Par exemple, des entreprises d'un secteur particulier pourraient s'entendre pour répondre aux exigences réglementaires en ayant recours à des méthodes novatrices qui satisfont aux objectifs de la réglementation, peut-être en faisant appel à un tiers. On devrait encourager ce type d'entente.

Explorer des solutions liées aux TI. La simplification et l'intégration administrative intergouvernementales font de plus en plus appel à des applications issues des technologies de l'information. Ce type de solutions permet non seulement d'alléger le fardeau administratif dans des domaines cibles, mais aussi de rendre visibles des règles et des exigences qui s'appliquent à plusieurs entités administratives et champs d'activité réglementaires. Par conséquent, ces solutions font ressortir la nécessité de procéder à une harmonisation et à une rationalisation.

Établir des mesures de rendement. La meilleure façon de responsabiliser les pouvoirs publics au sujet de l'effet cumulatif des règlements que doivent observer les entreprises consiste à définir clairement des indicateurs de succès et à présenter régulièrement des rapports sur les progrès accomplis dans l'atteinte de ces objectifs. Les résultats doivent être communiqués à grande échelle.

Penser à long terme. Il a fallu un bon nombre d'années pour élaborer la série de règlements et de règles auxquels les entreprises doivent se conformer, de nos jours, au Canada. Il faudra consacrer d'importants efforts, à long terme, pour atténuer les répercussions économiques de ces règles et pour élaborer, en matière de conformité, une approche globale et intégrée correspondant à la vision d'avenir proposée par le Comité consultatif.

Principales activités du Comité consultatif

Les activités du Comité consultatif mettent l'accent sur les aspects suivants :

- Trouver et évaluer des moyens pratiques de réduire le fardeau de la paperasserie, qui pourraient être mis en œuvre dans un proche avenir. Mentionnons notamment l'assouplissement de la réglementation (p. ex., un nouveau mode de prestation des services d'aide à la conformité à la réglementation), une modulation de la réglementation (p. ex., des exigences variant en fonction de la taille de l'entreprise) et d'autres approches globales visant à faciliter la conformité et à réduire le fardeau administratif pour toutes les entreprises.
- Examiner et appuyer l'Enquête sur le coût de la conformité à la réglementation, qui permettra d'obtenir des données de référence sur le coût de la conformité du point de vue des entreprises et une méthode pour mesurer les progrès accomplis à l'avenir dans la réduction du fardeau.
- Examiner la possibilité de réduction supplémentaire du fardeau grâce à la prestation de services par voie électronique et à d'autres initiatives de transformation des services.
- Recueillir les faits et obtenir de l'information auprès de groupes d'intervenants comme des associations de l'industrie, des conseillers et des comités consultatifs du domaine de la petite entreprise, des entrepreneurs, des ministères et organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et le milieu universitaire.
- Préparer des rapports annuels au ministre de l'Industrie, qui seront présentés aux comités parlementaires pour renseigner les parlementaires sur les progrès accomplis et les possibilités d'amélioration à cet égard et pour leur offrir l'occasion de donner une rétroaction au Comité consultatif.

ANNEXE B : RÉSUMÉ D'INITIATIVES PROVINC DE RÉDUCTION DES FORMALITÉS ADMINIS

Colombie-Britannique

En 2001, le gouvernement de la Colombie-Britannique a été le premier pouvoir public à prendre un engagement précis assorti d'une échéance : il s'est engagé à réduire du tiers le fardeau administratif dans un délai de trois ans. Il a également mis sur pied un bureau de la déréglementation, qui relève du ministre d'État à la déréglementation. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a aussi adopté une philosophie en vertu de laquelle il devrait passer à une réglementation axée sur les résultats* et fondée sur une assise scientifique, s'il y a lieu, qui inclurait dans la mesure du possible des stimulants du marché. (La « réglementation » a été définie comme les exigences formulées dans les lois, les règlements, les politiques administratives ou les politiques de conformité.)

Dans son rapport d'étape se rapportant à la réforme réglementaire pour la période terminée le 31 décembre 2004, le ministre de la petite entreprise et du développement économique de la Colombie-Britannique a déclaré que le gouvernement avait surpassé sa cible de réduction, en diminuant de 37 % les exigences réglementaires au cours de la période comprise entre juin 2001 et juin 2004**. Le ministre de la petite entreprise et du revenu et ministre responsable de la réforme réglementaire de la Colombie-Britannique dirige maintenant l'initiative gouvernementale de réforme réglementaire, pour mettre l'accent sur la rationalisation et la simplification des échéances et des procédures et faire en sorte que l'on atteigne la nouvelle cible d'« aucune augmentation nette » dans la réglementation au cours des trois prochains exercices.

Nouveau-Brunswick

La réduction des formalités administratives est une pierre angulaire du rapport intitulé *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*. Il s'agit de faciliter la vie des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick en améliorant l'accès aux services gouvernementaux, en mettant l'accent sur les industries fortement réglementées, en aidant les entreprises à croître et à prospérer et en établissant des mécanismes pour prendre en compte le point de vue du milieu des affaires. En réduisant les formalités administratives entre le gouvernement et le secteur privé, on permettra aux entreprises de concentrer leurs efforts sur l'aspect auquel elles doivent accorder une importance particulière : stimuler l'économie du Nouveau-Brunswick et créer des emplois.

Établir un environnement fiscal et commercial concurrentiel, c'est non seulement aider les entreprises existantes, mais aussi prendre des mesures proactives en aidant les jeunes entreprises et celles en croissance à créer des emplois et à se tailler une place sur de nouveaux marchés.

*Selon la définition retenue par le gouvernement de la Colombie-Britannique, les formalités administratives englobent :

- les procédures, formulaires, licences et règlements non essentiels qui ajoutent aux coûts à assumer pour traiter avec le gouvernement;
- les éléments désuets, redondants, superflus ou prêtant à confusion qui réduisent la compétitivité économique de la province et freinent la création d'emploi ou gaspillent le temps et l'argent des contribuables.

La stratégie de réforme de la réglementation adoptée par la Colombie-Britannique, comme l'indique son plan stratégique pour la période de 2004-2005 à 2006-2007, tirera parti de sa base de données sur l'inventaire des règlements et de sa réforme réglementaire en exigeant que les plans de services ministériels fassent état des initiatives de réforme réglementaire ainsi que des cibles connexes et en imposant une modification du rôle du bureau de la réforme réglementaire en faveur d'une « réglementation intelligente ». Pour en apprendre davantage, consultez le site **www.regulatoryreform.gov.bc.ca.

La réduction des formalités administratives n'est pas une activité unilatérale. Sans la participation et les conseils du milieu des affaires, les efforts déployés par la province pour réduire les formalités administratives ont une efficacité limitée. Pour obtenir de meilleurs résultats, le gouvernement doit communiquer directement avec les entreprises visées par ses règles et règlements.

Le Comité consultatif de réduction des formalités administratives, dirigé par le secteur privé, et une équipe de coordonnateurs ministériels en la matière continuent d'appuyer les efforts déployés sur ce front. Les travaux du Comité consultatif ont porté fruit à plusieurs égards :

- amélioration des services aux entreprises (répertoire de services amélioré);
- concentration des efforts sur des industries fortement réglementées (groupe de travail sur l'amélioration des services destinés aux camionneurs);
- consultation des entreprises de la province (rôles dans le domaine des inspections et de la construction);
- appui à la croissance et à la prospérité des entreprises (test d'impact sur les entreprises).

Terre-Neuve-et-Labrador

L'établissement du groupe de travail sur la réduction des formalités administratives a marqué le lancement d'une initiative sur ce front en février 2005. Le but est de réduire de 25 % en trois ans, de rationaliser ou d'éliminer les formalités réglementaires et administratives inutiles. L'initiative englobe une évaluation de toutes les exigences réglementaires qui touchent les particuliers, les entreprises et les organisations externes qui traitent avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. On vise à mettre en évidence les exigences qui nuisent à la croissance, au développement et à la compétitivité des petites et moyennes entreprises et des organisations non gouvernementales, ainsi que les exigences qui touchent les particuliers ayant accès aux services et aux programmes du gouvernement.

L'initiative, qui est sous la gouverne du ministère des entreprises de la province, a deux axes d'intervention : consultations publiques et présentation de mémoires au groupe de travail sur la réduction des formalités administratives (prévues au cours de l'automne ou de l'hiver 2005); et examen interne et présentation de mémoires par des ministères et organismes gouvernementaux. Le ministère des entreprises a mis sur pied un petit secrétariat pour surveiller et appuyer le processus de réduction des formalités administratives. Le gouvernement a l'intention de maintenir à zéro la croissance nette de la réglementation au terme de l'initiative. La démarche adoptée par Terre-Neuve-et-Labrador s'inspire de celle de la Colombie-Britannique.

On a mené différentes activités jusqu'à présent, notamment les suivantes :

- Le groupe de travail sur la réduction des formalités administratives a mené des consultations auprès des intervenants des associations de l'industrie, des organismes bénévoles et des parties intéressées sur la côte Est, dans la région de Gander, dans l'ouest de la province et au Labrador. Des réunions avec les intervenants sont prévues au cours de l'automne à Grand Falls, dans la péninsule Northern et dans la péninsule Burin. Des consultations supplémentaires seront menées au besoin, en plus des consultations permanentes, à mesure que l'initiative sera mise en œuvre.

- En septembre 2005, le greffier du conseil exécutif et le sous-ministre des entreprises ont communiqué l'information aux sous-ministres, après quoi la démarche suivante a été amorcée à l'échelle du gouvernement :
    - élaboration et diffusion des lignes directrices sur la réduction des formalités administratives;
    - désignation d'un coordonnateur pour chaque ministère ou organisme gouvernemental;
    - inventaire des exigences administratives effectué et présenté par tous les ministères et organismes gouvernementaux (novembre 2005);
    - obligation pour tous les ministères et organismes gouvernementaux d'élaborer et de présenter d'ici la fin de janvier 2006 leur plan triennal visant à réduire de 25 % les exigences réglementaires.

Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est engagé à constamment améliorer la réglementation. En faisant fond sur les recommandations formulées dans le rapport présenté à l'automne 2004 par le groupe de travail sur la réduction des formalités administratives, la province a lancé l'étape suivante d'une réforme réglementaire en mai 2005. L'initiative pluriannuelle vise l'instauration d'une culture durable de réduction des formalités administratives à l'échelle du gouvernement.

On observe des progrès sur le front de la réforme réglementaire dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. En qualité de principaux ministères agissant comme organismes de réglementation au sein de l'administration provinciale, le ministère de l'environnement et du travail de Nouvelle-Écosse a mis sur pied un bureau de la compétitivité et de la conformité, pour contribuer à la création d'un climat d'affaires favorable grâce à ses régimes de réglementation dans les domaines suivants : santé et sécurité au travail, normes de travail, sécurité publique, environnement, et alcool et jeux, tout en maintenant des normes élevées pour ce qui est de la protection de la santé publique, de milieux de travail sûrs et équitables et de l'environnement. Le ministère de l'agriculture et des pêches de la Nouvelle-Écosse a entrepris une initiative majeure de rationalisation de la réglementation régissant la salubrité des aliments. Les nouveaux règlements axés sur les résultats réduisent le fardeau administratif des entreprises, tout en renforçant la protection de la santé publique.

La Nouvelle-Écosse s'attache à trouver des solutions pour réduire le fardeau réglementaire dans les secteurs des petites entreprises. L'approche adoptée par la province vise à déterminer les répercussions cumulatives des exigences réglementaires provinciales, fédérales et municipales pour le démarrage et l'exploitation d'une entreprise et met en évidence les possibilités d'amélioration et de rationalisation de l'accès et de la prestation.

La province est déterminée à évaluer les progrès réalisés dans la réduction du fardeau réglementaire des entreprises. Grâce à un partenariat établi avec Statistique Canada concernant l'enquête associée à l'Initiative d'allégement du fardeau de la paperasserie, la Nouvelle-Écosse obtiendra des données précises sur les coûts découlant de la conformité à la réglementation et les heures qui y sont consacrées. À l'heure actuelle, la Nouvelle-Écosse expérimente plusieurs approches d'évaluation adoptées par d'autres pouvoirs publics et s'efforce d'élaborer

une approche efficace pour mesurer et présenter le temps et les efforts requis afin de respecter les règlements provinciaux. Les mesures du rendement concernant le fardeau réglementaire seront intégrées aux plans d'activités et aux rapports sur la responsabilité gouvernementale.

Ontario

En avril 2005, le premier ministre de la province a annoncé la création de l'Agence pour les petites entreprises de l'Ontario afin de défendre les intérêts de ces entreprises. L'organisme, qui relève du ministère du Développement économique et du Commerce, permettra aux propriétaires et aux exploitants d'entreprises d'exprimer leur point de vue à l'intention du gouvernement et prendra différents moyens pour aider à créer un environnement propice au succès des petites entreprises, par exemple :

- prise en charge des examens de la réglementation destinés à réduire le fardeau de la paperasserie dans les domaines prioritaires;
- économies de temps et d'argent pour les petites entreprises grâce à l'amélioration de la communication entre elles et le gouvernement;
- efforts en vue d'éviter tout nouveau fardeau réglementaire pour les petites entreprises;
- formulation d'avis sur la conception et la mise en œuvre d'un nouveau registre de réglementation;
- élaboration et promotion de pratiques exemplaires.

Québec

Dans son rapport de 2001, le Groupe conseil sur l'allégement réglementaire a présenté un premier inventaire des exigences réglementaires d'une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux. Selon cet inventaire, plus de 17 millions de formalités liées à plus de 450 exigences réglementaires étaient imposées aux entreprises en 1998-1999.

En 2002, le gouvernement du Québec a donné suite à certaines recommandations du Groupe conseil en accordant à 19 ministères et organismes gouvernementaux un délai de deux ans (2002-2004) pour proposer des mesures concrètes visant à réduire d'environ 20 % les formalités administratives imposées aux entreprises. Il procède actuellement à une évaluation pour déterminer si cet objectif a été atteint.

Le gouvernement a aussi demandé aux ministères et aux organismes gouvernementaux, notamment Revenu Québec, de respecter un moratoire de deux ans (2002-2004) sur les nouvelles exigences réglementaires.

Le plan d'action de la province en matière d'allégement réglementaire et administratif, rendu public en octobre 2004, prévoit le maintien du moratoire pour une période supplémentaire de trois ans (2004-2007).

Le plan d'action prévoit aussi les mesures suivantes :

- mettre sur pied un portail gouvernemental de services aux entreprises, notamment les services transactionnels;
- regrouper les services de première ligne aux entreprises;

- permettre aux entreprises d'utiliser un numéro unique pour toutes les communications avec les ministères et organismes gouvernementaux;
- mettre en place un guichet unique pour la mise à jour des renseignements d'identité et les changements d'adresse des entreprises;
- jumeler la déclaration annuelle des sociétés à Revenu Québec et au Registraire des entreprises;
- uniformiser la définition de la masse salariale liée aux retenues à la source et aux cotisations de l'employeur;
- mieux tirer parti de la technologie de l'information, en particulier pour ce qui est des questions fiscales;
- mener des consultations en bonne et due forme auprès des partenaires du secteur privé, afin d'assurer le suivi du plan d'action et de formuler des avis au gouvernement sur les nouvelles priorités concernant la simplification réglementaire et administrative.

Certaines de ces mesures sont déjà en place, tandis que d'autres sont prises selon un échéancier pouvant aller jusqu'à la fin de 2006.

Le gouvernement a par ailleurs adopté par décret une politique de simplification réglementaire et administrative portant expressément sur le fardeau administratif imposé aux entreprises. Cette politique stipule que les ministères et organismes provinciaux doivent :

- réduire au strict minimum les exigences administratives prévues dans les projets de loi et de règlement (se rapportant aux formulaires, aux permis, aux autorisations ou à la collecte de données);
- prendre en compte la capacité restreinte des petites et moyennes entreprises au moment d'imposer des exigences réglementaires;
- communiquer dans leurs plans stratégiques les engagements qu'ils ont pris concernant la simplification réglementaire et administrative et qui s'appliquent aux entreprises et rendre compte une fois l'an, dans leur rapport de la direction, de leurs réalisations dans le domaine.

Enfin, le gouvernement du Québec a lancé le 13 octobre 2005 une stratégie de développement économique visant, entre autres, une réduction additionnelle de 20 % des formalités administratives imposées aux entreprises d'ici à 2010.

ANNEXE C : MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AGISSANT COMME ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

Les ministères et organismes gouvernementaux suivants sont responsables d'un ou de plusieurs règlements fédéraux qui régissent les petites entreprises.

Affaires étrangères Canada
www.fac-aec.gc.ca

Affaires indiennes et du Nord Canada
www.ainc-inac.gc.ca

Agence canadienne d'inspection des aliments
www.inspection.gc.ca

Agence des services frontaliers du Canada
www.cbsa-asfc.gc.ca

Agence du revenu du Canada
www.cra-arc.gc.ca

Agriculture et Agroalimentaire Canada
www.agr.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada
www.cic.gc.ca

Commerce international Canada
www.itcan-cican.gc.ca

Commission de la capitale nationale
www.capitaleducanada.gc.ca

Environnement Canada
www.ec.gc.ca

Industrie Canada
www.ic.gc.ca

Ministère de la Justice Canada
canada.justice.gc.ca

Ministère des Finances Canada
www.fin.gc.ca

Pêches et Océans Canada
www.dfo-mpo.gc.ca

Ressources humaines et Développement des compétences Canada
www.rhdcc.gc.ca

Ressources naturelles Canada
www.nrcan-rncan.gc.ca

Santé Canada
www.hc-sc.gc.ca

Secrétariat du Conseil du Trésor
www.tbs-sct.gc.ca

Transports Canada
www.tc.gc.ca

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
www.tpsgc-pwgsc.gc.ca

NOTES

[1] Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente, *La réglementation intelligente – Une stratégie réglementaire pour le Canada*, septembre 2004, p. 9.

[2] Institut d'administration publique du Canada et Institut des services axés sur les citoyens, *L'accent sur les entreprises*, avril 2004, p. 21.

[3] Cette estimation repose sur les données suivantes :

- nombre d'heures consacrées chaque semaine aux formalités administratives et aux autres activités visant la conformité à la réglementation (p. ex., lecture des règlements, consultation d'avocats ou de comptables);
- montants versés annuellement sous forme d'honoraires professionnels afin d'assurer la conformité à la réglementation et pour de l'équipement ou des rénovations destinés uniquement à respecter des règlements;
- coût des ventes perdues en raison des restrictions ou des délais imposés par la réglementation.

[4] OCDE, *Éliminer la paperasserie : La simplification administrative dans les pays de l'OCDE*, 2003.

[5] Banque mondiale, *Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth*, 2005.

[6] OCDE, *Éliminer la paperasserie : La simplification administrative dans les pays de l'OCDE*, 2003.

[7] Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Réduire la paperasserie pour les PME – Une réforme durable*, rapport d'étape du président du Conseil du Trésor, octobre 1997, p. 6.

[8] La description des projets relevant de l'initiative de la réglementation intelligente et les mises à jour connexes figurent dans l'édition de l'automne 2005 (mise à jour) et celle de mars 2005 du document intitulé *Réglementation intelligente – Rapport sur les initiatives et les projets*. Ces rapports sont affichés dans le site Web de la Réglementation intelligente (**www.reglementation.gc.ca**).

[9] La Directive du gouvernement sur les activités de réglementation est un projet important qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative de la réglementation intelligente. Elle a pour objet de renforcer le système de gestion de la réglementation en prenant des engagements clairs auprès de la population canadienne concernant la manière dont le gouvernement édicte ses règlements, ainsi qu'en énonçant clairement les responsabilités des ministères et des organismes gouvernementaux à toutes les étapes de la gestion des règlements, y compris l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'examen.